

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dixième séance – Mardi 5 juillet 2022, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif. *MM. Sebastian Aeschbach, Jean-Luc von Arx, M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa, MM. Simon Brandt, Timothée Fontolliet, Amar Madani, M<sup>mes</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni, Amanda Ojalvo, Michèle Rouillet, M. Gazi Sahin, M<sup>mes</sup> Albane Schlechten et Brigitte Studer.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler et Christina Kitsos*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 juin 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 5 juillet 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisqu'on m'accuse, notamment à travers la presse, de ne pas répondre aux questions alors que j'ai été transparente... (*exclamations*), alors que j'ai été transparente dans le communiqué personnel que j'ai diffusé mercredi passé, je me propose ici, pour la parfaite information de la population, de vous en lire le contenu. Ce communiqué contient les réponses à la plupart des questions que vous avez posées ce soir.

«Au sujet des événements survenus rue des Pâquis le 22 juin 2022. En complément au communiqué diffusé ce 29 juin 2022 par le Conseil administratif de la Ville de Genève, je souhaite apporter un éclairage personnel au sujet du rassemblement organisé le 22 juin aux Pâquis. En effet, je me dois de donner une explication à la population et aux élu-e-s.

Actif-trafiC m'a informée en amont de sa volonté de planter un arbre, lors d'un rassemblement sur cinq places de parking, rue des Pâquis. En réponse, j'ai donné le soin à mes services «d'évaluer la faisabilité sur les plans technique et légal d'une telle action dans l'espace public dans un délai aussi restreint».

Une séance a eu lieu à la mi-juin, avec l'objectif de dissuader les associations d'entreprendre cette action dangereuse en raison de la présence en sous-sol de canalisations sur le site envisagé. J'en ai eu des échos rassurants, la plantation d'arbre étant abandonnée, ce qui m'a grandement soulagée car ma priorité était d'éviter un accident. L'affaire me semblait close.

Les activistes ont compris qu'il leur était possible de dégrapper une portion de bitume des places de parking sur une faible profondeur. Ils ont sollicité la présidence du département pour s'assurer que je ne porterais pas plainte, ni n'alerterais la police en cas de passage à l'acte.

J'ai alors commis une erreur d'appréciation et je ne me suis pas opposée car, à ce moment précis, je ne mesurais pas l'impact concret d'une telle action. Je m'explique aujourd'hui ceci par le fait que mon esprit était encore dominé par le

sentiment d'avoir évité un possible désastre. J'étais aussi rassurée par le caractère bon enfant de l'invitation à l'événement. Cet aval – qui a posteriori n'avait évidemment pas lieu d'être – a été relayé aux activistes.

Le mercredi 22 juin, en pleine séance du Conseil administratif, j'ai découvert avec stupéfaction le reportage photographique de *20minutes.ch* montrant des marteaux-piqueurs en action. Sincèrement, ce n'était pas ce que j'avais imaginé.

Une majorité du Conseil se dégageant pour un dépôt de plainte, destiné avant tout à préserver les intérêts de la Ville, je m'y suis ralliée en précisant que mon objectif était que cette plainte puisse être retirée après négociation. Mon souhait était et reste d'éviter une logique de confrontation.

En résumé, j'étais véritablement inquiète quant à la possibilité d'un accident et à la nécessité absolue de l'éviter. Et une fois cet objectif atteint, je reconnais que ma vigilance s'est relâchée.

Je prie toutes les personnes concernées par cette affaire, mes collègues et la population, de m'en excuser. Je les prie de croire que mes intentions étaient intègres. Comme le reste du Conseil administratif, je m'engage à faire en sorte que cette affaire n'ait aucune conséquence pour le contribuable.

Je tiens aussi à exprimer ma compréhension au sujet de l'impatience de la population des Pâquis dont les problèmes actuels suscitent ma plus grande empathie et dont les attentes, notamment en matière de végétalisation, sont justifiées. La désimperméabilisation des sols et l'arborisation des quartiers constituent des actions inscrites dans la stratégie climat de la Ville de Genève. Elles sont cruciales pour rendre notre tissu urbain plus résilient face au dérèglement climatique qui est malheureusement en cours.

Etant attachée au respect des institutions, j'estime que l'action citoyenne est bienvenue tant qu'elle se déroule dans un cadre légal et sans dégradation des biens publics. En effet, l'aménagement de l'espace public ne saurait être le fait d'initiatives individuelles. Il doit résulter de décisions démocratiques. Il n'y aura pas d'autre communication. Frédérique Perler, Genève, le 29 juin 2022.» J'ajoute, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que ma prise de parole en début de séance précédente en était déjà un extrait.

Par ailleurs, comme une dénonciation pénale est déposée par une personne qui siège dans cette assemblée, il pourrait y avoir une procédure judiciaire. En outre, l'Etat va poser des questions dans son rôle de surveillant des communes. En pareil cas, quand une ou des procédures sont en cours, l'usage veut qu'on fasse preuve de retenue. C'est pourquoi je réserverai ma parole aux personnes mandatées pour la recevoir. Cela n'a rien d'incongru. C'est la norme dans ce genre de situation. Votre Conseil ne saurait me reprocher cette retenue alors même que l'un

de ses membres contribue à m'y forcer avec sa dénonciation pénale. Ce ne serait pas cohérent. Je vous remercie.

*Une voix.* Circulez, y a rien à voir...

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

#### 4. Motion du 28 juin 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Maxime Provini, Eric Bertinat, Kevin Schmid, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?» (M-1714)<sup>1</sup>.

##### *Suite de la préconsultation*

**M. Pascal Holenweg (S).** C'est de la philosophie de base, il faut savoir utiliser les moments que l'on vit, même quand ils nous paraissent vides de sens, ou alors essayer de leur en donner un. C'est précisément la situation dans laquelle un certain nombre d'entre nous se trouvent ici. Nous sommes au Conseil municipal, nous sommes une instance politique. Le sens que l'on peut donner au moment que l'on vit dans une instance politique, c'est la fonction de l'amendement que nous avons déposé avec Ensemble à gauche et sur lequel je réinterviendrai, si vous me redonnez la parole pour quelques minutes afin de le présenter et de présenter le sort que nous entendons lui réserver. Pour l'instant, je me contenterai d'essayer de décrire le moment politique et thérapeutique que nous sommes en train de vivre, nous, Conseil municipal de la capitale mondiale du monde mondial et du dégrappage du bitume.

Nous siégeons en séance extraordinaire pour traiter d'une motion acrotopège qui demande au Conseil administratif de donner des réponses quant aux

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Développée, N° 9, p. 1149.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

questions soulevées par la presse. Nous sommes heureux d'apprendre que le Conseil administratif est invité à lire la presse et à répondre aux articles qui y sont parus. J'attends avec impatience la réponse à l'article que j'ai fait paraître ce matin...

L'autre demande de cette motion acratopège déposée par la droite consiste à demander au Conseil administratif de maintenir une plainte qu'il a retirée. On ne peut pas maintenir quelque chose qu'on a retiré. C'est le principe de base du *coitus interruptus*. On ne peut pas non plus redéposer une plainte qu'on a retirée si la nouvelle porte sur le même objet que celle que l'on a retirée. Ça, ce n'est pas le *coitus interruptus* – c'est moins rigolo –, c'est l'article 33 du Code pénal.

J'ai l'air d'ironiser mais, il ne faut pas s'y tromper, la polémique picrocholine qui nous occupe a tout de même permis d'apprendre une nouvelle expression, le «dégrappage du bitume»... C'est joli, ça sonne bien, ça décrit le crime commis le 22 juin par quelques militants de la mobilité douce et quelques habitants des Pâquis contre le bitume de quelques places de parking qu'ils ont percées au marteau-piqueur sur 7 cm de profondeur pour que la population y plante des fleurs, vu que, sur 7 cm, on ne peut pas planter d'arbres. L'action reprochée à la conseillère administrative a d'ailleurs essentiellement consisté à dissuader les militants de percer plus profond vu le risque de toucher aux conduites d'eau ou de gaz, voire de fibres optiques.

Et pour qu'on ait une idée précise de la gravité du bitumicide commis aux Pâquis, il faut en donner une image visible. Sept centimètres, c'est ça, c'est une gauloise bleue sans filtre... (*Le conseiller municipal Holenweg montre une gauloise bleue sans filtre.*) Oui, oui, ça existe encore les gauloises bleues sans filtre... (*Rires.*) Si vous prenez une gauloise bleue avec filtre, elle va jusqu'à 8 ou 9 cm. Non, là, c'est 7 cm. L'Association des habitants des Pâquis (SURVAP) et Actif-trafiC ont percé une gauloise bleue sans filtre dans le bitume d'un parking des Pâquis. Ça mérite effectivement une séance extraordinaire de la Ville de Genève... Ça mériterait aussi une séance des partisans de la lutte contre le tabac, mais là, nous sommes au Conseil municipal, nous nous prononçons donc sur les 7 cm de longueur d'une gauloise bleue sans filtre. Si quelqu'un la veut, je la lui donne avec plaisir... Une gauloise bleue sans filtre, c'est donc la longueur du crime odieux commis aux Pâquis et c'est le poids de toute la gravité de la complicité de la conseillère administrative dans ce bitumicide.

Le Centre annonce qu'il va demander au Conseil d'Etat d'entamer une procédure disciplinaire contre cette dernière, le Parti libéral-radical annonce qu'il demandera sa démission s'il s'avère qu'elle a été complice. Notre collègue Daniel Sormanni, qui ne pouvait évidemment laisser le Centre et le Parti libéral-radical occuper tout seuls le terrain, même sur 7 cm, a déposé sa propre dénonciation pénale. Personne n'a encore exigé le bûcher... Ça nous évite à Florence

Kraft-Babel et à moi d'invoquer les mânes de Sébastien Castellion et de demander la pose, à titre préventif, d'une plaque en l'honneur de Frédérique Perler... (*Rires.*) Encore que je suis prêt à en rédiger le texte avec Florence. Nous avons déjà quasiment rédigé le texte de la plaque en l'honneur de Castellion, nous pouvons rédiger celui de la plaque en l'honneur d'une conseillère administrative élue par le peuple, ce qui n'était pas le cas de Castellion, même s'il était régent du collège. (*Ndlr: le collègue de Rive à l'époque.*)

Quelques-uns d'entre nous, chers et chères collègues, les plus chenus, les plus vieux, ceux qui ont été blanchis sous le harnais de la militance de terrain, ont le souvenir de ce slogan vieux d'un demi-siècle: «Sous les pavés, la plage».

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

*M. Pascal Holenweg.* Je termine avec un slogan, Madame la présidente... Que nous puissions aujourd'hui reformuler ce slogan nous rajeunit et nous ravit. Je puis donc m'offrir le plaisir rare et de valeur d'autant plus grande, en ce 5 messidor du jour de la groseille, de remercier en bloc et sans détails l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et le Centre de me donner l'occasion de proclamer, après notre vieux «sous les pavés, la plage», le slogan plus actuel qui est le nôtre: «Sous le bitume, la terre et dans la terre les fleurs». Et merci à SURVAP et merci à Actif-traffic. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est précisément à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Merci, Madame la présidente. Il me revient l'extraordinaire honneur de succéder dans ma prise de parole à mon collègue Pascal Holenweg qui a toujours ce langage fleuri et l'art de passer par les allégories et les jeux de mots. Pour lui le mot acratopège est le qualificatif le plus approprié pour définir cette séance... Je vais m'appliquer, quant à moi, à montrer que cette séance n'est pas acratopège, qu'elle est même anti-acratopège, si tant est qu'on puisse encore inventer des mots pour ce soir, et qu'elle a véritablement du sens.

Au-delà des éléments invoqués, la question que nous nous posons, c'est ce que nous pouvons en apprendre. Que pouvons-nous apprendre de ce cafouillage? Eh bien, derrière «cafouillage», pour nous, il y a «dégrappage». C'est vrai, c'est un mot que nous n'avions pas utilisé jusqu'à présent; on ne le pratiquait pas tous les

jours. Mais derrière dégrappage, il y a «dérapage», déjà pour une première raison toute simple qui a été évoquée... Nous sommes ici dans cette enceinte parce que nous avons prêté serment... Il semble que cela équivalait pour certains à «planter des sarments». Alors on n'est pas dans la parabole, mais tout de même... Pourquoi faut-il prêter serment sur la Constitution, sur le respect des lois? Parce que nous sommes les gardiens de la paix. Et pourquoi nous exhorter une à deux fois par soirée à servir la citoyenneté, à être au plus près de nos engagements? Eh bien, justement, parce qu'il y a prioritairement pour nous un problème d'étanchéité ici.

Nous savons que cela pose un problème récurrent dans le département de M<sup>me</sup> Perler, au niveau des eaux. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'eau mais d'un problème qui s'élargit au niveau politique sur des infiltrations problématiques d'informations entre les services de la Ville de Genève et les associations. Ce n'est en l'occurrence pas la Ville de Genève qui a confié une tâche à des associations, mais des associations qui auraient infiltré les services pour arriver à leurs propres fins. C'est là, le problème, Mesdames et Messieurs, et c'est toute la différence, car nous ne pousserions pas le vice à penser que vous l'auriez ainsi prémédité, au Conseil administratif. Lorsqu'il y a un problème d'infiltration, il s'agit de déterminer l'origine des fuites... En l'occurrence, elles proviendraient de la promiscuité de certains comités d'associations avec des élus de ce gouvernement. Et bien plus, il se trouverait que les membres du comité de certaines associations soient l'une ou l'autre de nos collègues. Alors en politique, ces personnes-là ont un nom; elles s'appellent les taupes. Elles grignotent, intriguent, instiguent en jouant de leur double casquette. Pour nous il y a vraisemblablement un problème de «taupinière». (*Rires.*)

Aux Pâquis, les rouages institutionnels sont véritablement contaminés, mais si seulement c'était pour permettre la perméabilisation des informations... Eh bien non, figurez-vous que le Conseil administratif n'aurait semble-t-il pas informé les associations que sa propre proposition PR-1506, qui a été adoptée à la dernière séance et qui destine 4,5 millions de francs à la végétalisation de la ville de Genève, avec la volonté de planter 900 arbres par an, n'était pas au nombre des informations qu'on a données à ces associations... ni que celle-ci faisait suite à une interpellation de l'Union démocratique du centre, qu'elle visait à augmenter la canopée comme le préconise notre maire du Centre, à créer des micro-forêts comme les aiment les Verts tout en facilitant la collaboration avec les partenaires privés, comme le préconise le Parti libéral-radical. Quoi de plus, sinon encore la motion M-1461 du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche, qui demandait des «poumons pour Genève»?

Eh bien, ces objets ont tous ou presque été votés en urgence et à l'unanimité. Sans compter les presque 5 millions de francs que nous vous avons accordés récemment à travers *vo*tre proposition PR-1452 pour le verdissement des zones à trafic modéré, la mise en place d'abribus végétalisés et ainsi de suite. Il s'agissait

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

de verdier et donc de dégrapper pour planter des arbres en pleine terre dans les nouvelles zones 20 km/h et les rues piétonnes...

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* ... notamment dans les rues de Fribourg et de la Chaponnière. C'est bien nos Pâquis, n'est-ce pas?

Alors pour nous, il y a plusieurs soucis dans tout cela. D'abord il y a dérapage, ensuite il y a amateurisme car on ne peut pas le faire – M. Gomez l'a rappelé. On ne peut en effet pas planter n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Et alors, à quoi bon toutes ces motions, toutes ces séances, tous ces millions qui ne restent plus qu'à dépenser, tout ce temps passé, si c'est pour en arriver là?

En conclusion, au-delà du bitumicide qu'a dénoncé M. Holenweg, l'acte dont il est question n'est pour nous ni anodin ni innocent. Il n'a pas été accompli par des enfants de chœur, il y a toute une symbolique de déconstruction de l'institution, et c'est cela que nous dénonçons. Oui, le Parti libéral-radical veut plus de verdure, mais surtout, il veut plus de droiture. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle que c'est cinq minutes par intervention. Je passe la parole à M. Maxime Provini.

**M. Maxime Provini (PLR).** Je crois vraiment que ce soir on s'est en partie trompé de débat sur les bancs à gauche... Je vais commencer par remercier mon collègue Azzabi de nous avoir très bien expliqué à quel point ses propres magistrats, sa propre politique, ses collègues, en fait la majorité que vous avez depuis trente ans a été à ce point complètement inefficace que vous deviez cautionner aujourd'hui des actes de désobéissance civile.

Vous pouvez transmettre également à ma collègue d'Ensemble à gauche que, ce soir, ce n'est pas un tribunal, pas du tout... Par contre, est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de dire? «Aujourd'hui, on enlève du bitume, ce n'est pas grave, il n'y a pas de souci. Circulez, il n'y a rien à voir»... Moi je ne l'entends pas comme ça.

Madame Perler, vous avez relu votre communiqué au début de cette deuxième séance... Moi, je ne le lis pas exactement comme vous. Déjà, vous

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

dites au tout début: «Actif-traffic m'a informée en amont de sa volonté de planter un arbre, lors d'un rassemblement sur cinq places de parking.» Votre réponse consiste à dire qu'on va évaluer la possibilité de le faire parce que finalement, pourquoi pas? A la suite des réponses que vous leur avez données, ils ont compris qu'il était possible de dégrapper une portion de bitume. Mais ensuite vous dites: «J'ai commis une erreur d'appréciation.» (*Ndlr: la présidente rappelle au conseiller municipal l'usage consistant à ne pas s'adresser directement à son interlocuteur mais à demander à la présidence de transmettre.*) Oui, Madame la présidente, je vous vois... Mais nous avons l'habitude de nous parler avec M<sup>me</sup> Perler. Je ne pense pas qu'elle en soit offusquée. (*Brouhaha.*) Mais là je m'adresse à tout le monde!

**La présidente.** Vous vous adressez à la présidente, je transmettrai...

*M. Maxime Provini.* Très bien, merci, Madame la présidente. Je disais donc que je n'ai pas fait la même analyse que vous ni d'ailleurs les mêmes conclusions. Vous dites: «Mon souhait était et reste d'éviter une logique de confrontation.» Alors là, c'est réussi, franchement bravo, je peux vous féliciter – vous transmettez, Madame la présidente. On est en plein dedans! Mais évidemment, parce que quelle est la prochaine étape? Qu'est-ce que vous envoyez comme signal politique aujourd'hui aux habitantes et aux habitants de la ville de Genève? Que finalement, une action de désobéissance civile, ce n'est pas si grave en fait et que, demain, on pourra incendier des voitures, ce ne sera pas si grave... C'est ça, le message que vous envoyez! (*Applaudissements et exclamations.*) Il est tragique, ce message! Et vous l'assumez! Vous l'assumez pleinement au point de dire que votre Conseil retire la plainte. Enfin, il n'y a rien qui aille dans cette histoire... J'espère que vous en êtes consciente.

Venir ensuite mandater quelqu'un d'externe pour faire sa propre justice, moi, je ne comprends pas. On a un Etat de droit, on a des institutions, on a une justice. A quoi sert-elle si, au moment où on en a le plus besoin, on vient dire en fait qu'on va mandater quelqu'un d'autre parce que, vous comprenez, on veut une analyse neutre... La justice n'en ferait pas preuve? C'est ça que vous sous-entendez?

Qu'est-ce que je peux encore transmettre à M<sup>me</sup> Perler dans cette histoire, Madame la présidente? Vous nous avez parlé de transparence, mais ensuite M. Holenweg vient nous montrer des cigarettes en disant que ce n'est finalement pas très grave de creuser le sol dans cette profondeur-là... Mais s'il y avait eu un accident? Peut-être même que ces travaux sauvages ont endommagé les canalisations! Peut-être que c'est le cas. On ne le sait pas aujourd'hui. Quant

aux coûts qui sont liés à ça, vous dites, Madame Perler – vous transmettez, Madame la présidente –, espérer que l'affaire «n'ait aucune conséquence pour le contribuable». Je suis désolé, de nouveau, la séance de ce soir, le mandat externe donné... (*Remarques.*) Il ne fallait pas la demander?

*Une voix.* C'est à cause de vous!

*M. Maxime Provini.* Mais comment ça?

**La présidente.** Je vous en prie...

*M. Maxime Provini.* Donc vous estimez qu'en fait c'est OK, qu'il n'y a pas de souci, qu'on n'est pas censé poser des questions quand ça ne va pas dans votre sens? C'est quoi, le truc? Nous sommes les méchants, vous êtes les gentils? C'est ça? Franchement, comment pouvez-vous être d'une telle mauvaise foi? C'est terrible. Vraiment, est-ce qu'on peut imaginer une seule seconde le Parti libéral-radical avoir la même attitude que vous, en face? Mais mon Dieu, je ne suis même pas sûr qu'on n'aurait pas déjà supprimé le parlement que nous serions méchants finalement.

Une dernière chose... J'ai reçu en arrivant ici ce tract qui me dit: «Nous n'avons plus le temps de perdre du temps»... (*Ndlr: un public nombreux assiste à cette session.*) Effectivement, mais, je vous l'ai déjà dit et je continuerai de le répéter jusqu'en 2050 s'il le faut, vous avez la majorité, vous pouvez faire avancer vos projets. Ma collègue, M<sup>me</sup> Kraft-Babel, a encore évoqué le nombre de motions et de propositions que nous avons soutenues. Vous demandez plus de végétalisation... Mais évidemment que nous sommes d'accord! Vous voulez créer plus de qualité de vie, plus d'espaces de bien-être en ville de Genève? Mais nous vous suivons! Nous le faisons, regardez les votes! Vous verrez que le Parti libéral-radical vous soutient. Mais prenez vos responsabilités et admettez qu'en soutenant une telle cause aujourd'hui le signal que vous envoyez à la population n'est pas bon. Encore une fois, demain on va incendier des voitures et après-demain on va incendier des vélos. Comme ça, tout le monde va se foutre sur la gueule et, le résultat, il sera nul! Nous, dans ce parlement, nous devons être exemplaires. Vous devez faire preuve d'exemplarité, et ce soir, ce n'est pas du tout ce que vous faites.

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*M. Maxime Provini.* J'entends même M. Holenweg faire rire l'assemblée... Vous pensez que nous sommes là par plaisir, que ça nous fait plaisir de devoir vous rappeler le devoir de respecter les institutions? Moi j'aimerais vraiment, enfin je compte sur une remise en question...

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur.

*M. Maxime Provini.* ... d'ici à la fin de cette législature et un peu plus de sérieux de la part de ce Conseil municipal parce que, ce soir, le niveau sur les rangs de la gauche, il est vraiment très, très, très bas. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Je vous remercie. Je rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'il est interdit de prendre des photos dans cette salle. Par ailleurs, si on vous demande de vous adresser à la présidente, c'est qu'il y a un motif, c'est bien parce que ça évite les dialogues. Je passe la parole à M. Daniel Dany Pastore.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Merci, Madame la présidente. Ecoutez, il y a tellement de choses à dire là-dessus... Pas forcément sur les marteaux-piqueurs et sur cette action-là, mais sur la somme d'une totalité de choses qui se sont produites à Genève, fomentées par la gauche et les Verts... «Vivre aux Pâquis au milieu des piquets verts...» (*Ndlr: le conseiller municipal lit un texte qui se réfère aux installations dites de micro-oasis de fraîcheur en ville.*) Les piquets verts, je pense que c'est la signature des Verts. Il y en a partout, ça entrave la circulation, on est bien d'accord... Mais il y a aussi les commerces! Il y a besoin que les camionnettes livrent, ou même de s'arrêter quelques secondes pour déposer une personne, un handicapé. Aux Pâquis, les piquets verts poussent plus vite que les arbustes... On aurait mis des petits arbustes à la place des piquets verts, vous n'auriez plus ce problème de devoir casser du béton pour essayer d'y mettre des fleurs, surtout sur 7 cm...

Alors ces gens qui ont voulu agir, moi je ne peux que les louer parce qu'en fait ils ont été mal renseignés, mal dirigés, mal conseillés, mal stimulés par cette action absolument extrême de ce parti écologiste, qui veut absolument mettre des arbres partout, qui veut transformer une vraie ville en parc avec de la verdure, de la pelouse. Et les gens, eh bien, vous irez faucher les forêts qui sont à l'extérieur de la ville de Genève pour pouvoir les loger dans du béton. Mais s'il vous plaît, foutez-nous la paix, à nous, les Genevois! On vit ici, on a le droit, s'il vous plaît, Madame la présidente, d'avoir notre intégrité, de vivre selon notre désir.

Or, à l'heure actuelle, vous pouvez dire ce que vous voulez, vous vous en prenez au citoyen. Vous arrivez même à le stimuler sur des actions extrêmes. On en est à la «guerre de Sécession», ça c'est sûr. Je veux parler des Verts et de la gauche, enfin d'une partie de la gauche car tout le monde n'est pas d'accord, n'est-ce pas? Ce n'est pas la totalité. Entre vous, vous vous faites des sourires, mais dans les couloirs, par-derrrière, il y a d'autres propos. Donc il est clair qu'il y a quand même des gens qui ont le sens de l'équilibre et qui se rendent compte qu'il y a des trucs débiles.

J'avais fait tout un texte, mais je ne le lirai pas. Je n'ai pas l'habitude de lire, j'ai l'habitude de parler à brûle-pourpoint. Je pense que c'est ça qui est important aujourd'hui, parler avec ses sentiments et avec la vérité. Donc le message que je voudrais faire passer, Madame la présidente, qui est très important, est le suivant: «Fichez la paix à l'habitant de la ville de Genève!» S'il veut respirer, eh bien – je vais vous faire suffoquer – il prendra sa voiture et ira faire un tour en montagne parce que c'est autour (*rites*) et qu'à Genève, on est d'accord, on est là pour le commerce, pour travailler et ainsi de suite.

Evidemment, tout le monde a des idéaux. Moi je suis d'accord qu'on pourrait quand même mettre des arbres et des arbustes – vous avez oublié, Madame la présidente, il faudrait transmettre... Vous avez vu un peu le pied des arbres à la Treille? C'est juste à côté, il faut aller voir. Vous appelez ça de l'entretien? Ils vont crever, ces arbres! Heureusement que les platanes sont solides car, quand il pleut, l'eau ne rentre même pas dans la terre, ça fait une flaque d'eau. Qu'est-ce qu'on attend? On attend qu'ils se meurent pour pouvoir les enlever et mettre des petits arbustes en forme de balai de chiotte à la place? Non, s'il vous plaît! Occupez-vous de la verdure – Madame la présidente, vous transmettez – là où il faut s'en occuper. Eliminez une partie des piquets verts des Pâquis, puisqu'ils sont là.

D'ailleurs, ces piquets verts sont meurtriers... Comme ils ont été installés à une certaine hauteur qui n'est pas forcément visible dans le rétroviseur, les gens qui travaillent avec leur camionnette ou leur camion s'appuient dessus, et ça plie la tête. Les carrossiers sont contents, ils vous remercient... Là, ce soir, ils doivent tous dire: «Ouais, super!» Donc, s'il vous plaît, faites les choses correctement où il faut, pas n'importe où ni n'importe comment.

Et puis, vous qui êtes les dirigeants, les gestionnaires de la Ville de Genève... Eh bien oui, puisque vous êtes des élus, vous êtes les porte-parole de la population, vous devriez être intègres, équilibrés, pragmatiques et non pas idéologiques, totalitaires, voire même un peu hitlériens quant à vos décisions. (*Exclamations.*) Ah, s'il vous plaît, c'est un verbe...

**La présidente.** Monsieur...

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*M. Daniel Dany Pastore.* Si vous ne comprenez pas le français... Madame la présidente, vous direz à ce plénum qu'il aille prendre des cours, qu'il retourne à l'Université.

**La présidente.** Monsieur...

*M. Daniel Dany Pastore.* Je vous remercie, Madame la présidente. C'est déplorable cette mentalité extrême de la gauche écolo. Merci. Bonne soirée.

**M. Luc Barthassat (HP).** Lorsqu'on a été mis au courant de l'affaire que l'on traite aujourd'hui ça me paraissait tellement grandiose qu'au début j'ai tout simplement cru que c'était un gag. Cela étant, par rapport à l'état d'esprit, je dirais qu'on vous avait prévenue en commission, quand j'y étais encore, Madame Perler. Je vous ai prévenue à plusieurs reprises. Votre manière de faire dans la gestion de vos affaires, le côté dédaigneux, il arrive un moment où ça ne passe plus.

J'en avais même parlé à M<sup>me</sup> le maire, qui n'est plus présente maintenant, qu'il arriverait un moment où l'on arrêterait d'être gentils. Parce que ça allait forcément vous péter à la figure un jour, ce côté un peu dédaigneux de traiter les affaires, ces mises en scène avec applaudissements factices à chaque intervention, du côté de la gauche qui, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en fasse, minimise aujourd'hui, en tout cas dans les faits, quelque chose qui va bien au-delà de ce qu'on est en train de traiter, le respect des institutions.

Madame Perler, quand on occupe une place de conseillère administrative, qui n'est de loin pas une place de conseiller d'Etat, même si de temps en temps ce plénum se croit le double du Grand Conseil... On ne l'a malheureusement jamais traité lors de la Constituante, car moi je maintiens qu'on aurait dû fusionner cette Ville de Genève avec l'Etat. Preuve en est aujourd'hui, car quelque part ces doublons deviennent ridicules et la gestion des affaires en souffre, on le voit bien.

J'ai encore pris ma douche cet après-midi avant de venir dans ce plénum (*rires*) parce que je me suis dit qu'à la suite de certaines excuses – puisqu'il est vrai qu'on avait décidé au début de porter plainte avant de la retirer mais qu'ensuite M<sup>me</sup> Perler est venue tout à coup, presque en s'excusant – elle ferait peut-être son *mea culpa* durant cette séance plénière et que, par conséquent, comme on ne tire pas sur une ambulance, on aurait peut-être fait le nôtre dans une espèce d'union sacrée qui serait prête au grand pardon.

Malheureusement, à quoi on assiste? De nouveau, à une espèce de mise en scène, à un non-respect des institutions, des personnes qui, à travers M<sup>me</sup> Perler,

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

sont dans le déni complet, au comportement presque un peu caqueux de ses collègues qui baissaient la tête sur leur téléphone. D'ailleurs, M. Gomez y est toujours... Je ne sais pas si c'est votre service de communication qui panique et qui vous envoie des messages toutes les cinq secondes...

**La présidente.** Monsieur Barthassat, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidente.

*M. Luc Barthassat.* En tout cas je peux vous dire qu'aujourd'hui vous êtes très, très mal. Et quand on n'est pas capables de respecter les institutions...

**La présidente.** Monsieur Barthassat, je vous rappelle que vous vous adressez à la présidence.

*M. Luc Barthassat.* Mais oui, mais je ne peux pas vous regarder dans les yeux, sinon vous allez me troubler, Madame la présidente...

**La présidente.** Je vous trouble si vous voulez... mais vous assumez!

*M. Luc Barthassat.* J'assume tout à fait, comme vous le dites. Comme d'habitude, d'ailleurs; je suis quelqu'un qui assume, contrairement au Conseil administratif qui n'assume pas ses actes et qui ne veut pas s'excuser ni comprendre la gravité de tout ça. Eh bien, quand on n'est pas capable d'endosser un certain costume – Madame la présidente, vous transmettez aux membres du Conseil administratif qui est un peu dissipé malgré la panique qui s'empare d'eux – on prend ses responsabilités, on prend ses distances et on démissionne. Merci.

**La présidente.** Madame Alia Chaker Mangeat, j'ai le plaisir de vous donner la parole.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (LC).** Merci, Madame la présidente. Je trouve que les débats sont un peu curieux ce soir parce qu'on oublie les raisons pour lesquelles nous sommes là. La motion que nous avons déposée demande, d'une part, des éclaircissements sur ce qui s'est passé, d'autre part le maintien de la

plainte pour sauvegarder les droits de la Ville. Il me semble que c'est une motion tout à fait raisonnable car, en tant qu'élu, il nous appartient de demander ces éclaircissements.

Alors, est-ce que nous avons eu une réponse, me direz-vous? Non. Le 28 juin, nous avons déposé cette motion pour demander la tenue d'une session extraordinaire. Nous avons encore l'espoir de recevoir des explications qui tenaient la route. Or, nous avons eu un communiqué de presse absolument délirant qui nous a dit, d'une part, «circulez, il n'y a rien à voir», d'autre part qu'étant donné qu'il y a quand même des choses à voir, on va mandater un magistrat à la retraite pour faire la lumière sur ce qui est arrivé.

De deux choses l'une, ou il n'y a rien à signaler et les explications peuvent être données de manière claire, ou c'est plus compliqué et on comprend alors que le Conseil administratif ait estimé qu'un magistrat devait faire la lumière. Mais vous ne trouvez pas que c'est bizarre car, depuis tout à l'heure, on nous dit qu'il y a eu un malentendu? «Je me suis assurée qu'il n'y aurait pas de dommage, s'ils creusaient; ils ont mal compris, il y a eu un malentendu, ils ont creusé»... On va payer un magistrat 20 000 francs pour nous dire cela? (*Applaudissements.*) Quels sont ces éclaircissements que nous ne pouvons pas avoir mais qu'un magistrat à la retraite peut avoir pour un coût de 20 000 francs?

Je trouve franchement qu'à gauche vous n'êtes pas très curieux. C'est notre rôle d'élu d'avoir ces éclaircissements et, franchement, même si c'était ma magistrate, je les aurais demandés car notre devoir n'est pas de défendre notre couleur politique mais les citoyens et la Ville de Genève. Ce n'est pas ce que vous faites ce soir. (*Applaudissements.*)

Certains, par ailleurs, essaient de détourner le débat sur la question de la désobéissance civile. Ce n'est pas du tout le procès des activistes que nous faisons ici... Moi, je peux entendre les arguments en faveur de leur action, certains peuvent prétendre le contraire, ce débat politique là doit se faire, mais ça n'a aucun rapport avec notre présence aujourd'hui.

Notre présence aujourd'hui est simplement liée au fait qu'un magistrat aurait donné une autorisation pour des actes illégaux alors même qu'une autorisation de rassemblement avait été donnée par un autre département de ce même Conseil administratif et que derrière, tout d'un coup, on va consulter le premier département pour dire que l'on va creuser mais sans en référer à l'autre magistrat. Et ça ne vous pose aucun problème... Je trouve ça franchement assez ahurissant. On ne devrait, déjà pour ce motif, pas nous contenter des explications qui sont données.

Ensuite, ou est-ce qu'on va s'arrêter? Vous dites que la cause est légitime parce qu'il s'agit d'urgence climatique. C'est vrai que planter un arbre, c'est

assez sympathique. Mais est-ce que c'est à nous de juger quelles sont les actions citoyennes qui méritent d'être défendues et quelles sont celles qui ne le méritent pas? Où est-ce qu'on met la barrière? Si par exemple Christian Lüscher met son scooter sur les pistes cyclables parce qu'il estime qu'il faut défendre les scooters, est-ce que les politiciens qui défendent les motos – ou un magistrat – viendront nous dire que c'est bien, même si ça a provoqué un accident, parce que ce n'était pas très grave, qu'il n'y a pas eu beaucoup de dommages, que c'est bon, que c'était une action de désobéissance civile? Mais ça, ce n'est pas à nous de le faire!

Il y a des lois, on peut solliciter nos groupes politiques pour les changer si elles ne nous conviennent pas. Des demandes d'autorisation sont faites, les règlements de la Ville de Genève doivent être respectés. Pour tous ces motifs, je crois que nous ne pouvons pas nous substituer aux juges. Alors il ne s'agit pas du tout ici de faire le procès de la magistrature. Evidemment je regrette que la plainte pénale ait été retirée par le Conseil administratif car je trouve que ça donne un mauvais signal, même si la procédure va suivre son cours. Je regrette surtout que nous n'ayons pas eu de réponses à nos questions en début de séance. Je peux d'ailleurs vous dire que nous avons même évoqué, lors de nos caucus, l'idée de peut-être renoncer à la deuxième partie de soirée si les réponses de la magistrature nous paraissaient satisfaisantes. M<sup>me</sup> Perler a décidé de nous opposer un silence assez méprisant, donc nous nous trouvons encore là ce soir parce que nous n'avons pas nos réponses. Je trouve ça inacceptable par rapport aux élus et aux citoyens que nous représentons ici.

*Une voix. Bravo! (Applaudissements.)*

*M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.* Il y a autre chose qui est assez délirant... On nous dit que la magistrate n'a rien à se reprocher, et elle invoque elle-même son droit au silence dans la perspective d'une future procédure pénale dans laquelle elle serait probablement entendue. C'est bien la première fois qu'en tant qu'avocate j'entends quelqu'un dire en amont qu'il va renoncer à s'exprimer parce qu'il y aura vraisemblablement une procédure pénale contre lui... Je ne connais pas ce système, mais c'est assez intéressant.

Pour tous ces motifs je regrette aussi d'être là ce soir et que nous n'ayons pas eu toutes les réponses aux questions légitimes que nous avons posées. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

**M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado** (Ve). Messieurs-dames les conseillères et conseillers municipaux, chères habitantes et chers habitants de la ville de Genève, permettez-moi, comme l'a dit mon collègue, de vous donner le temps

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

ce soir. Le temps de reconnaître que la Ville de Genève ainsi que le Canton ont déclaré l'urgence climatique avec pour objectif, entre autres, d'une part de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, d'autre part d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il est possible d'agir, il est temps d'agir et il faut s'y mettre maintenant. Dans cette optique, nous les Verts menons un travail pour agir dans divers domaines tels que la biodiversité, la mobilité, la gestion des déchets, le logement, l'aménagement, l'énergie, l'économie, la vie dans nos quartiers, la sécurité, l'alimentation, la santé, la justice sociale, l'égalité. (*Brouhaha.*) Nous avons déposé au cours des dernières années plus de cent textes, toutes catégories confondues. Mon collègue les a déjà cités, c'est le projet de la Croix-Verte aux Pâquis, la piétonnisation de Rive, de la rue de Carouge, de la rue des Rois, la limitation à 30 km/h. Je poursuis en vous citant tous les autres textes que nous avons déposés et signés.

Nous avons la motion M-1564 «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public», la motion M-1444 «Pour ne pas être à la traîne en matière de lutte contre le dérèglement climatique: un «plan climat» avec des mesures concrètes», la motion M-1269 «Rendons la rue aux enfants», la motion M-1539 «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers», la motion M-1494 «Favorisons la vie et la nature en ville par un véritable développement des toits végétalisés en Ville de Genève», la motion M-1337 «Moins de bruit, plus d'air: des levées de déchets urbains respectueuses de l'environnement et de la population», la motion M-1610 «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 pour améliorer le bien-être en ville de Genève», la motion M-1559 «Biodiversité en ville: généralisons les prairies fleuries!», la motion M-1598 «Renforcer les mesures en faveur de la mobilité piétonne», la motion M-1635 «Pour une rue de Lyon ombragée».

*Une voix.* C'est très convaincant...

*M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado.* En effet, c'est très convaincant. Cent textes, ce n'est pas rien. Je poursuis... La motion M-1654 «Pour que la Ville de Genève signe l'Appel du Rhône», la motion M-1565 «Stimulons nos cinq sens pour apprendre à redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles», la motion M-1667 «Pour une ville fertile et nourricière, relançons le soutien aux projets de potagers urbains et de fermes urbaines», l'initiative populaire municipale IN-7 «Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé», la motion M-1273 «Pour le bannissement des sacs en plastique». (*Exclamation de M<sup>me</sup> Magnin.*)

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**La présidente.** Madame Magnin... Je vous prie de garder vos réflexions pour vous. Vous vous adressez à la présidente si vous avez quelque chose à dire; M. Sormanni, pareil... (*Remarques. Brouhaha. Rires.*) Vous pouvez continuer, Madame Prado.

*M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado.* La motion M-1572 «Genève rénove: un programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments». (*Brouhaha.*) Nous avons aussi la motion M-1297 «Objectifs de la stratégie générale pour un patrimoine immobilier de la Ville de Genève 100% renouvelable en 2050», la motion M-1600 «Promotion de la diversité au sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche», le projet de délibération PRD-274 «Projet pilote de dispositif municipal des droits humains à Genève», la motion M-1445 «Pour une égalité de fait en Ville de Genève».

**La présidente.** Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado.* Pour les Verts, le temps n'est pas à perdre. Le temps est à agir ensemble pour le bénéfice commun de tous et de toutes. Notre but, c'est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population et à la construction d'un avenir meilleur pour les nouvelles générations. Agissons. Merci. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Chers et chères collègues, j'ai envie de partir... de la notion de «notre devoir». (*Rires.*) Comme vous le savez, nous avons prêté serment pour cela, et la première chose que nous devons faire, c'est de contrôler les comptes de la Ville et de voter les budgets. On voit bien à ce niveau-là qu'on n'a rien voté de tel, alors on se demande qui va pouvoir payer.

Maintenant je voudrais revenir sur les propos de mon préopinant Holenweg tout à l'heure, qui parlait de la profondeur du bitume endommagé. La question n'est pas celle de la profondeur du bitume endommagé, c'est celle de l'atteinte aux droits démocratiques. Attenter aux droits démocratiques, c'est mettre en danger tout l'équilibre social, c'est risquer de mettre en péril l'Etat de droit, et cet Etat de droit, c'est la colonne vertébrale de notre commune, de notre canton, de notre pays.

Un exécutif qui se met à violer la loi, c'est contribuer à créer un risque énorme qui peut conduire à la dictature, à la loi du plus fort, gentiment aussi à la monarchie même si les monarques qui sont encore en place ont peut-être certaines valeurs

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

éthiques et, allons au pire, je vais graduellement... au fascisme, au nazisme et au communisme. Mais peu importe la couleur.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que le quartier des Pâquis, c'est un faux problème, et c'est un faux problème parce qu'il n'y a pas plus d'absence de verdure aux Pâquis qu'il n'y en a dans d'autres quartiers comme la Jonction, Saint-Jean ou les Eaux-Vives. La plus grande distance qu'il y a entre le haut des Pâquis et les quais, c'est la distance depuis la rue de Lausanne et les voies de chemin de fer, c'est-à-dire au maximum 550 m. Pour tout le reste, il y a des chemins bien plus courts pour arriver sur les quais, sur les pelouses, sous les arbres accueillants et, à peine plus loin, il y a les parcs tels que la Perle du lac, le parc Moynier, un autre dont le nom m'échappe ou le Jardin botanique. Partout ailleurs dans la ville, les gens se déplacent pour aller au prochain square, à la prochaine promenade vers les espaces verts...

Ici, c'est une énorme manipulation. On se sert du quartier des Pâquis pour obtenir ce que les Verts demandent par petits morceaux: la fermeture des rues, l'installation des coussins berlinois, des potelets rétractables... Alors le but, c'est d'interdire les automobiles, ce qu'on appelle les transports individuels motorisés. Maintenant on dit les TIM, vous savez... Cela veut dire que tout ce qui a quatre roues mais qui n'est pas destiné au transport des personnes avec leur propre véhicule, eh bien ce sont les camionnettes, les véhicules de livraison, les transports publics, les vélos... Mais alors là où ça devient gênant, c'est que pour les TIM tels que les vélos et les trottinettes électriques, là on accepte.

Je crois que ma préopinante – je ne sais plus son nom, M<sup>me</sup> Wisard... – n'a pas mentionné dans toute la liste qu'elle nous a donnée l'initiative populaire cantonale 182 que nous sommes en train d'étudier au Grand Conseil. Eh bien, nous nous apercevons que les îlots de chaleur ne sont pas forcément évitables en plantant des arbres car, lorsque la nuit tombe, les arbres qui se situent entre les immeubles un peu rapprochés empêchent l'air de passer et de se rafraîchir.

Par ailleurs, quelqu'un a cité Champel comme un lieu où se concentraient des revenus élevés... Alors c'est tout faux. Champel est rempli d'immeubles sociaux dont les logements sont attribués à des personnes qui ont des petits revenus. M. Azzabi, qui l'a dit tout à l'heure, le sait parfaitement.

Mais moi j'ai envie d'en revenir à ce besoin viscéral des Verts de supprimer les voitures en vous rappelant la calomnie de Beaumarchais, ou comment on amène des gens à croire des choses erronées... «D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure, et file et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait; il germe, il rampe, il chemine et *rinforzando* de bouche en bouche il va, le diable; puis, tout à coup, je ne sais comment, vous voyez [la haine des autos s'installer], se dresser, siffler,

s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élanche, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache...»

J'arrive à la fin de mes cinq minutes, alors je voudrais vous dire de ne pas vous laisser prendre. Tout cela est une vaste manipulation. C'est absolument honteux d'avoir un exécutif qui se comporte ainsi, et j'invite vraiment lors des prochaines élections à ne plus voter pour ce parti. Merci.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)*

**M. Denis Ruyschaert (Ve).** Bonjour... *(Remarque.)* Bonsoir aussi, d'ailleurs... On a même eu le temps de manger. Moi je voudrais redire qu'on a quand même une urgence climatique qui existe. Merci, Leyma, de nous l'avoir rappelé. La Ville de Genève a encore déclenché son plan canicule il n'y a pas plus de deux semaines. Le mois de juin n'a jamais été aussi chaud, rappelons-le. L'autre chose, c'est que la biodiversité s'effondre de 1% par an, soit de 60% ces quarante dernières années...

Moi j'ai la chance d'être président de la commission de l'aménagement et de l'environnement et je pense que nous faisons tous, quel que soit le parti, du bon travail au niveau de la politique publique, en termes de végétalisation, de reforestation, de biodiversité, de piétonnisation ou d'égalité. Cela étant, en tant que président, j'aimerais dire que nous avons quand même cinquante objets à traiter. Il y en a qui sont un peu partout à l'examen et il y en a que nous n'avons même pas pu commencer à traiter... Alors c'est le secret de commission mais, quand même, on peut dire quels sont les objets qui sont sortis: il y en a de 2019, de 2020, de 2021 et 2022. Le temps moyen, c'est de trois à quatre ans, plus un à deux ans quand ils reviennent au plénum. On a donc des objets qui se traitent en quatre ans environ.

Tout ça pour vous dire quoi? Eh bien, qu'on a une réelle urgence climatique à faire quelque chose pour les habitants du quartier. Sauf que nous, au niveau politique, nous ne sommes pas rapides, nous sommes presque paralysés. Donc il y a une réelle dissonance entre les besoins et les demandes des quartiers – que ce soit les Pâquis, le Petit-Saconnex, la Servette ou ailleurs – et ce que nous faisons nous-mêmes. Nous ne pouvons pas être fiers de la rapidité avec laquelle nous traitons les objets.

Après, il y a le problème de la politique politicienne... La politique politicienne est différente de la politique publique dont j'ai parlé auparavant. Elle consiste à utiliser le droit pour faire du mal aux autres, aux gens qu'on connaît ou qu'on ne connaît pas très bien, aux membres d'associations locales, à la population

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

genevoise. L'objectif, sous couvert du droit bien sûr, est de faire avancer des idées qui ne sont pas nécessairement bienvenues ou malvenues, mais surtout de faire du mal aux gens, en particulier d'ailleurs aux plus faibles. Cela est un peu gênant parce que le droit est là en fait pour maintenir la cohésion sociale et pour soutenir le plus faible. Eh bien, c'est exactement le contraire de ce qui est fait en politique politicienne.

Et donc, que tirer de ce cafouillage, puisqu'il y a un réel cafouillage ici entre la politique publique et la politique politicienne? Eh bien c'est que nous, de notre côté, nous avons des choses à faire, et je vous promets en tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement que nous allons accélérer le traitement des objets afin qu'ils puissent ressortir plus rapidement. (*Remarques.*)

**Le président.** S'il vous plaît... s'il vous plaît...

*M. Denis Ruyschaert.* En effet, Monsieur Miserez, je vais essayer de faire ce que je peux faire à mon niveau.

Et puis, sachez autre chose... En effet le droit existe, mais il n'est pas fait au niveau municipal; il est fait au niveau cantonal. C'est bien du niveau cantonal que nous dépendons pour faire avancer les «objets» climatiques, que ce soit la mobilité, la végétalisation ou autre chose, mais c'est aussi au niveau cantonal, voire fédéral que l'on peut utiliser le droit pour faire du massacre contre les plus faibles.

Donc s'il vous plaît, les gens qui utilisent le droit et qui sont d'ailleurs les gens dominants ici, c'est bien au niveau cantonal et de la Confédération que ça se fait. Nous espérons donc bien sûr que les gens de droite qui dominent ces débats feront améliorer le droit afin que nous puissions avancer sur l'urgence climatique. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

*Une voix.* Bravo, Denis!

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier** (EàG). Si nous avons le privilège de siéger aujourd'hui, c'est que nous avons été élus par rapport à un programme que toutes et tous, tous partis confondus, avons présenté à la population, en particulier pour faire un vrai virage vers une transition écologique.

Certes, ce programme à mettre en œuvre en urgence bouscule un peu nos habitudes, mais c'est indispensable si nous voulons atteindre les objectifs que

nous nous sommes fixés. Pour tout être humain, le changement est synonyme de chamboulement et d'interrogation; il nous pousse à réfléchir différemment et à trouver des solutions innovantes. Par la nature même de ses activités, l'être humain est responsable de la production de gaz à effet de serre, que ce soit à cause de nos déplacements, de notre habitat ou encore de notre consommation.

Il faut être conscient que le milieu urbain est extrêmement concerné, que ses habitants doivent s'impliquer dans les mesures à prendre pour limiter cette production et que nous n'avons pas d'autre choix que de changer nos modes de vie. Bien évidemment qu'identifier et réfléchir à la meilleure façon de mettre en œuvre les solutions envisagées ne se fait pas en quelques semaines. Cela étant, depuis le début de cette législature nous avons amorcé ce virage en votant moult crédits d'études et même de réalisation qui répondent à ce changement. Nous sommes à ce jour à peine moins de trois ans de la fin de la législature; le temps file et nous n'en avons pas devant nous.

Nos concitoyens sont majoritairement conscients et impliqués et, si je ne voulais citer qu'un exemple, ce serait celui de la mobilité, car nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ont troqué la voiture pour le vélo pour leurs déplacements. Mais nombreux et nombreuses aussi sont ceux qui se posent des questions par rapport à la lenteur de la mise en œuvre de cette transition à laquelle nous aspirons toutes et tous. Cette incompréhension conduit à la colère, voire à l'exaspération et engendre des réactions parfois déraisonnables, alors que, si la communication était plus régulière, nous obtiendrions sans conteste le soutien de la population.

Bien que des projets soient en cours, certains blocages nous empêchent d'avancer à la vitesse que nous souhaiterions. Que ces blocages soient organisationnels, administratifs ou le fait d'oppositions diverses, il est impératif que la Ville de Genève communique sur la raison du retard que prennent ces projets. En effet, comment nos concitoyens peuvent-ils comprendre que l'on fasse des annonces alors que, en même temps, ils ne voient pas grand-chose bouger? Si les services de la Ville communiquaient régulièrement sur les avancées ou sur les raisons des blocages de certains aménagements, cela serait mieux compris.

Je terminerai en disant qu'il est de notre responsabilité à toutes et à tous ici de dépasser les éternels clivages gauche-droite et d'avancer de manière concertée et intelligente afin que le plan climat de la Ville de Genève puisse aller de l'avant – mais vraiment de l'avant – et de faire en sorte que le pragmatisme prenne le dessus sur les luttes intestines ou idéologiques. Dans cette perspective, nous soutiendrons la politique que met en place l'ensemble du Conseil administratif. Nous nous permettons cependant de lui recommander de communiquer plus régulièrement auprès de nos concitoyens afin que la situation pour laquelle nous sommes ici ce soir ne se reproduise pas. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Après ces belles paroles, je passe la parole au conseiller municipal Alain Miserez.

**M. Alain Miserez (LC).** Merci beaucoup, Monsieur le président de séance. Vous transmettez que je suis ravi des prises de parole de mes préopinants, M<sup>me</sup> Bonnet-Mériier ou M. Ruyschaert, car finalement on est d'accord. On est dans la légalité, on met en avant des projets, on discute, on va de l'avant en commission, on trouve des solutions et on avance. De ce point de vue là, je pense qu'il n'y a pas trop de soucis.

Les différentes associations avec qui j'ai eu l'occasion de parler, à la pause notamment, ont pensé, de leur point de vue, mettre en avant une ouverture des débats dans la société en faisant une action. C'est intéressant car finalement, c'est plus ou moins ce qu'elles ont réussi à faire. Le problème, c'est qu'elles ne s'arrêteront pas. Elles continueront, dixit, toutes leurs actions «car on a fait le maximum, légalement, et ce n'est pas suffisant d'avoir trois pots aux Pâquis». C'est ce que disent les associations.

Maintenant, dans la situation où nous sommes on a une vraie scission au niveau démocratique, avec d'un côté des personnes qui respectent le droit, de l'autre, d'autres qui ne le respectent pas. Nous avons mis en avant la problématique, nous sommes d'accord de mettre en avant certains sujets, mais là, il y a une vraie scission. Dans la légalité nous sommes d'accord d'avancer, mais là, il y a des éclaircissements à avoir. Nous, ce que nous demandons ce soir, ce sont des éclaircissements, et nous ne les avons pas. Il y a de plus en plus d'opacité, on lit des choses qui ont déjà été lues... Le problème ici, c'est que certaines personnes veulent le beurre, l'argent du beurre et la crémière en plus, mais on ne peut pas se retrouver ici dans cette situation-là. Je n'arrive pas à comprendre qu'on parle aussi longtemps de cette motion si finalement ce soir tout le monde est d'accord d'avoir des éclaircissements... On dirait pourtant que ce n'est pas le cas. On dirait qu'on ne veut pas en discuter et je n'arrive pas à le comprendre – nous l'avons dit.

Maintenant, ma question est la suivante, et j'espère que les associations auront le courage d'en discuter réellement. Qu'est-ce qui est vraiment voulu? C'est quoi le problème? C'est une non-représentativité politique des associations qui sont censées être apolitiques? Car on peut utiliser des moyens démocratiques, des élections, des référendums, d'autres outils... Je n'arrive pas vraiment à comprendre car, d'un côté, on a cette problématique – on ne veut pas avoir d'éclaircissements ce soir –, de l'autre côté, les associations nous disent qu'elles ne sont pas représentées politiquement. Donc j'aimerais bien qu'elles prennent leur courage à deux mains et qu'on ait une vraie discussion avec elles par rapport à ce qui

est voulu. J'aimerais surtout que les élus, en tout cas les élus écologistes qui ont mis en avant un certain programme en 2020, aient le courage de dire qu'avec ces associations ce n'est pas forcément ce qui fonctionne, ou que ça devrait fonctionner dans un autre sens.

Et juste pour conclure... Je ne pensais pas vraiment que le fait de rédiger cette motion amènerait des choses si compliquées. Ce que nous désirions, c'était avoir des éclaircissements. Là nous ne les avons pas et, en plus de ça, nous subissons un blocage total et une opacité au niveau des institutions. C'est fort dommage et je ne pense pas que les citoyens et les citoyennes en soient ravis. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem** (Ve). Tout d'abord, je veux préciser un point, car j'ai entendu dans cette enceinte: «Mais ça fait trente ans que vous avez le pouvoir, donc qu'est-ce que vous avez fait pendant trente ans?» (*Exclamations.*) Je vais répondre sur ce point, s'il vous plaît... Je rappelle que, durant la précédente législature de ce Conseil municipal, la majorité était à droite. (*Remarque.*) Je parle du Conseil municipal, si vous me laissez parler, s'il vous plaît...

**Le président.** S'il vous plaît, laissez-la développer...

*M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem.* J'ai eu la politesse de vous laisser parler, donc j'apprécierais de parler dans le silence. Merci. Nous avons effectivement une conseillère administrative qui a fait deux législatures, mais elle était au département de la cohésion sociale et de la solidarité, pas au département des constructions et de l'aménagement. Par ailleurs, le Grand Conseil est majoritairement à droite.

Ces précisions étant données, je vais peut-être répondre aux interrogations de mon préopinant qui vient de prendre la parole. La réponse de notre magistrate n'est pas: «Circulez, il n'y a rien à voir.» La réponse est: «J'ai fait une erreur, je vous en ai fait part, d'autres éclaircissements suivront.» Il est dommage de répéter en boucle le même discours durant deux heures...

Par ailleurs, une dénonciation pénale a été déposée par vos rangs, donc le Ministère public est saisi. Il en fera ce qui est bon de faire, car je précise que ce n'est pas parce qu'une dénonciation pénale est déposée qu'elle aboutit. Mais ça permet effectivement d'éclaircir les faits. Pour conclure, je considère qu'il y a beaucoup d'exagération, d'approximations et d'instrumentalisation politique de cette erreur reconnue par la magistrate, ce qui est regrettable, dommageable et pas à l'honneur des personnes qui les expriment.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat** (S). Grâce à vous, j'ai un nouveau projet, je vais écrire «Les Pâquis pour les nuls» pendant l'été... (*Rires.*) En dehors de cette boutade, j'aimerais juste préciser une chose par rapport à la prise de parole du Mouvement citoyens genevois, qui était tellement catastrophique tout à l'heure. Un enfant pâquisard, suivant où il est aux Pâquis, met plus de vingt-cinq minutes pour rejoindre le bord du lac. Ça fait donc très long pour des petites pattes d'enfants. Il y a en effet des arbres bien plus près sur les quais, sauf qu'ils sont coincés entre une piste cyclable et une route... Donc pour les enfants qui voudraient jouer au bord du lac sous des arbres, c'est plus de vingt-cinq minutes de marche. Je ne pense pas que les enfants de Champel soient dans cette situation. Je vous remercie.

On a entendu beaucoup de choses concernant le sujet qui nous occupe fortement ce soir... Je suis la première à reconnaître que M<sup>me</sup> Perler a fait une boulette. Maintenant, les Pâquis sont noyés sous les boulettes de bitume, les boulettes de shit et les boulettes de crack, alors, chère Madame Perler, permettez-moi de vous dire que votre boulette à vous, qui a permis d'une manière un peu incongrue de faire pousser des fleurs aux Pâquis, est ma boulette préférée concernant les Pâquis. Je vous décerne le prix de la boulette d'or des Pâquis et j'aimerais beaucoup... (*Exclamations.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Paule Mangeat.* Monsieur le président de séance, vous transmettez... Et j'aimerais beaucoup que toutes les boulettes qui concernent les Pâquis servent à faire pousser des fleurs.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne** (LC). J'aimerais prendre un peu de recul dans le débat de ce soir pour paradoxalement me rapprocher du sens de notre motion, car on s'égare quand même un peu ce soir... Je vais vous parler de moi et faire quelques parallèles.

Vous le savez sûrement, j'exerce le métier d'infirmière depuis des années. J'ai été diplômée en 1979 – ça fait loin –, une expérience professionnelle riche et variée tant dans le privé que pour le service public. Je vous assure que si j'avais pratiqué mon métier avec une telle légèreté, un tel amateurisme, j'aurais certainement perdu mon droit de pratique.

Imaginez les conséquences si, infirmière marin, responsable des premiers secours lors d'une traversée de l'Atlantique, ayant eu à soigner le cuisinier qui s'était tranché méchamment un doigt à dix jours des côtes brésiliennes, j'avais

négligé la désinfection, la suture et les soins consécutifs? Il aurait perdu son doigt. J'ai pris les mesures et appliqué les soins nécessaires.

Autre exemple plus récent, aux urgences psychiatriques... Je perds mon texte, c'est assez particulier... deux petites secondes. (*Ndlr: la conseillère municipale lit un texte figurant sur son écran d'ordinateur.*) Je suis un peu émue ce soir car je parle assez rarement en direct comme ça. Imaginez un autre exemple plus récent... Aux urgences de psychiatrie, nous accueillons un patient en état d'agitation extrême; je prépare l'injection préconisée, la sécurité de l'hôpital maintient le patient... Imaginez qu'au lieu d'injecter le traitement préconisé, j'eusse à l'époque injecté une dose un peu en fonction de mon appréciation naturelle. J'aurais certainement perdu mon droit de pratique.

Autre exemple, lorsque je travaillais dans une petite unité pour adolescents suicidants ou qui avaient commis un geste suicidaire. Imaginez si, alors que j'étais seule, de nuit dans un service en train de surveiller mes patients mais pensant qu'ils dormaient tous, j'avais cédé à l'assoupissement et dormi au lieu de faire ce pour quoi j'avais été engagée, c'est-à-dire de la présence, de la contenance, du soin, et que ce patient, alors que j'étais endormie – ça aurait pu être votre fils, votre frère, quelqu'un de votre famille –, ait commis un geste irréparable. J'aurais là aussi perdu mon droit de pratique.

Je suis un peu gênée... j'aimerais juste faire dérouler...

**Le président.** Prenez votre temps, encore deux minutes trente...

*M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne.* J'espère que j'aurai le temps de conclure... ce n'est pas très grave. (*Ndlr: M<sup>me</sup> Elena Ursache vient au secours de M<sup>me</sup> Aubry-Conne dont l'ordinateur est toujours bloqué.*) C'est une élue du camp qui nous attaque ce soir parce qu'il se sent attaqué qui m'aide... Ah voilà, merci beaucoup...

Ces situations vous rappellent un peu le sens du métier et du devoir. Mes propos ne sont pas de remettre en cause l'urgence climatique ni l'action activiste, bien au contraire, car l'urgence est réelle. Mais l'attitude adoptée ici par M<sup>me</sup> Perler, la magistrate qui a accueilli l'année dernière, en tant que maire, Joe Biden sur le tarmac de l'aéroport... Ça ne marche pas... (*Ndlr: l'ordinateur de M<sup>me</sup> Aubry-Conne est toujours bloqué.*)

Magistrate, Madame, c'est un métier exigeant avec des droits, certes, mais aussi des devoirs, ceux de respecter le mandat et la charge pour lesquels vous avez été élue: c'est en premier lieu le respect de la loi. Je conclurai en citant la dernière phrase de l'hymne vaudois qui illustre, certes de façon désuète, l'essence même de notre démocratie: l'amour des lois, la liberté et la paix.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Cinq minutes pile. Parfait! Madame la conseillère municipale Patricia Richard, vous avez la parole.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, présidente.)*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Merci, Monsieur le président. Aujourd'hui nous sommes le 5 juillet, et nous sommes tous censés être en vacances politiques. Ce soir, nous ne serions pas là si M<sup>me</sup> Perler avait tout de suite informé ses collègues de son implication dans cette affaire. Ce soir, nous ne serions pas là si le Conseil administratif à majorité de gauche depuis une trentaine d'années avait fait son travail. Ce soir nous ne serions pas là si certaines personnes n'avaient pas confondu activisme et urgence climatique. Aux Pâquis il va falloir remettre du bitume. Or, goudronner ce n'est pas ce qu'il y a de mieux non plus pour le climat. Toujours est-il que le travail qui a été fait ou défait sera refait.

Ce soir, nous ne serions pas là si nous n'avions pas un exemple à montrer de notre démocratie à la population qui nous a élus pour faire un travail. Ce travail, c'est de respecter la loi entre autres et en priorité. Or, malheureusement, l'action qui a été faite, c'est tout sauf respecter la loi, tout sauf ce que nous devons montrer comme exemple à nos enfants. Ce soir, nous sommes là pour avoir des explications. Ce soir nous sommes là pour poser des questions. Malheureusement le Conseil administratif a décidé de ne pas y répondre. Pour nous, c'est un déni clair de démocratie car ces questions sont essentielles. Se baser uniquement, pour toute réponse, sur un communiqué de presse de deux pages et demie, ce n'est pas respecter la démocratie.

Le respect de la démocratie, c'est de répondre aux questions que se posent Monsieur et Madame Tout-le-monde dans la rue. Les gens qui ont assisté à ce dégrappage, que ce soit en direct ou de manière télévisuelle, se sont posé des questions. Vont-ils demain prendre un marteau-piqueur et faire la même chose? Il va se passer quoi?

Ce soir, nous sommes là pour dire que cette action n'aurait jamais dû avoir lieu, car nous avons donné au Conseil administratif à chaque fois et quasiment toujours à l'unanimité les crédits nécessaires qu'il demandait pour faire un travail de végétalisation. Ce n'est pas de notre ressort de programmer les travaux. Or, ceux-ci n'ont pas été faits. Nous l'avons vu rien que par exemple dans les comptes 2021 qui nous ont été présentés, le département de M<sup>me</sup> Perler n'a pas dépensé la moitié du budget qui lui avait été alloué pour faire des travaux. Cela

n'est pas de notre responsabilité, mais toujours est-il que nous les avons votés, ces crédits.

Ce soir nous aimerions donner aussi un signal à la population. Nous l'avons écoutée, nous sommes venus poser ses questions. Malheureusement, le Conseil administratif a décidé ce soir de ne pas répondre. C'est triste. Regardez qui refuse la démocratie. Ce n'est pas nous. Bonne soirée.

**La présidente.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il y a trois minutes par amendement. Donc je demande aux personnes qui ont déposé les amendements d'appuyer sur le bouton, une personne par amendement, si ce n'est pas déjà fait. Monsieur Alain de Kalbermatten...

**M. Alain de Kalbermatten (LC).** Je suis très honoré, Madame la présidente, mais je crois que M<sup>me</sup> Wuest était devant moi... Autrement, je prends la parole si Delphine me permet, comme ça on gagne un peu de temps. Merci, Madame la présidente.

On a parlé d'éthique, on a parlé de politique. Je pense que tout a été plus ou moins dit, et ce sera sans doute redit; je le comprends tout à fait parce que les motions, elles vivent quand même au sein de ce Conseil municipal et en particulier sur les bancs de la droite et du centre.

Maintenant, j'aimerais avoir une pensée pour des gens qui n'ont pas été cités une seule fois ce soir, les fonctionnaires du département. Les fonctionnaires du département, Mesdames et Messieurs, sont impliqués directement dans cette plainte alors qu'ils n'ont fait qu'obéir à leur cheffe. J'ai une pensée pour eux parce qu'ils ont été obligés d'agir d'une façon délictueuse – et ils le savaient eux aussi – par respect du chef, d'un chef qui les met en péril. Donc voyez un peu la qualité du chef! Un chef qui met en péril ses propres gens, ce n'est pas un bon chef.

Il y a une vraie question éthique à ce niveau-là, qui ne se situe pas au niveau politique, pas au niveau du changement climatique, ni au niveau des lois. Ces questions-là ont été abordées ce soir et, je le reconnais, ce sont des questions tout à fait pertinentes. Là, je vous parle en l'occurrence de la gestion d'un département qui est normalement à la charge d'un conseiller administratif ou d'une conseillère administrative, et c'est un échec.

S'il doit y avoir une réflexion sur la suite de la carrière politique de la magistrate en question, c'est aussi à ce niveau-là. Est-ce qu'elle est capable de conduire

un département, Madame la présidente? Est-ce qu'elle est capable de protéger ses propres collaborateurs? Aujourd'hui, ses collaborateurs ont potentiellement aussi une plainte pénale derrière eux, tout simplement comme complices. Donc véritablement, chers collègues, Madame la présidente, il faut se poser cette question fondamentale de savoir si on n'est pas en train de casser une machine. Faisons attention de ne pas non plus aller trop loin dans cette boulette – avec beaucoup de légèreté, nous dit le Parti socialiste – car là je crois qu'on parle de collaborateurs et il faut impérativement les protéger; c'est aussi de notre responsabilité. Merci, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). J'aimerais répondre à certaines choses qui ont été dites tout à l'heure. La plainte pénale n'est pas hypothétique puisqu'elle a été déposée – ma préopinante, M<sup>me</sup> Amsellem, l'a dit avant moi.

On parle ce soir d'une motion qui demande des éclaircissements. Il me semble que ce point a été répondu (*brouhaha*) puisque M<sup>me</sup> Perler nous a encore relu son communiqué où figurent ces éclaircissements –, et nous l'avions tous reçu auparavant. Elle y reconnaît une erreur d'appréciation. Après, elle parle d'une séance à laquelle elle n'était pas, donc elle ne peut pas répondre sur qui était assis face à qui, qui avait des chaussettes à pois ou ce genre de détails. C'est pour ça qu'il y a une enquête. Vous ne voulez pas d'enquête mais, en même temps, vous voulez des réponses... L'enquête pourra répondre à ces questions-là. (*Remarque de M. Miserez.*) Si je peux, Monsieur Miserez... Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Miserez que c'est mon micro qui est ouvert en ce moment... Merci.

Maintenant, je l'ai quand même entendu à gauche et à droite, et je m'en réjouis, sur le fond nous sommes assez unanimes sur l'urgence climatique qui ne peut attendre. A une exception près, puisqu'on a entendu ce soir que les arbres pouvaient créer des îlots de chaleur... Mais ça, de nouveau, c'est une exception qui confirme la règle qu'il y a bien urgence climatique.

J'ai également entendu certains dire sur les bancs de la droite qu'ils votaient tous nos textes sur l'urgence climatique. Eh bien, je me réjouis maintenant qu'ils ne fassent pas opposition lorsque les autorisations de construire seront délivrées. J'en ai aussi entendu d'autres dire que si effectivement les associations n'auraient pas dû faire acte de désobéissance civile, sur le fond ils pouvaient les comprendre; on l'a entendu aussi sur les bancs de la droite. Et à gauche, on a parlé de réactions «déraisonnables». Effectivement, on peut regretter que ces réactions aient été déraisonnables.

Après, dégrapper du bitume et incendier des voitures, ce n'est pas du tout la même chose. En l'occurrence, il y a un acte qui est moins violent que l'autre.

*(Remarque.)* J'aimerais, pour terminer, rendre hommage à l'un de nos collègues ici présents, car on peut peut-être se dire que les associations se sont inspirées, pour leur désobéissance civile en matière de dégrappage, de l'action non violente de désobéissance civile d'un de nos collègues, M. Sormanni qui, à l'époque, en 2015, 2016, s'était enchaîné à un arbre sur la plaine de Plainpalais et qui avait refusé d'obtempérer face à la police municipale. Donc voilà, la désobéissance civile arrive aussi sur les bancs de la droite (*applaudissements*) et, quand c'est nécessaire, on le fait.

*Des voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Je termine juste en deux ou trois minutes l'intervention que je n'avais pas tout à fait terminée tout à l'heure. Elle s'enchaîne assez naturellement sur celle d'une des préopinantes qui parlait des «Pâquis pour les nuls». Il se trouve que les Pâquis, c'est un quartier où j'habite, alors j'ai été un peu surprise de découvrir l'analyse climatologique que certains voulaient en faire ici en le comparant au quartier de Champel. Mesdames et Messieurs, il n'y a aucune comparaison. Ma mère habite à Champel, moi j'habite aux Pâquis, eh bien, je peux vous dire que, par les temps qui courent et les chaleurs que nous avons, on est bien mieux aux Pâquis qu'à Champel! Parce qu'aux Pâquis il y a peut-être moins d'arbres mais il y a le lac! Mesdames et Messieurs, il fait deux à trois degrés de moins au bord du lac, et on descend de Champel pour aller aux Pâquis. Donc je peux vous dire qu'on profite bien aux Pâquis de la fraîcheur du climat. Si les Pâquis sont réputés pour être chauds, ce n'est pas en raison du manque d'arbres... (*Rires.*)

Deuxième remarque, si pour certains le bitumicide n'est pas si grave, pour nous, aller au marteau-piqueur contre les lois, ne serait-ce que sur 7 cm, c'est très inquiétant. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, enfin... Monsieur Gomez, puisqu'il ne reste plus que lui au Conseil administratif, dans ce cas, en tant qu'élus, que ce soit au Conseil administratif ou au Conseil municipal, il n'y a pas de marge d'appréciation. Il ne s'agit pas de savoir si on a fait une erreur d'appréciation ou pas; il n'y a pas de marge d'appréciation à aller contre les lois et les institutions. C'est non et tout simplement non, et ce que nous regrettons ce soir, c'est qu'il y ait une marge dans ce non.

Ou on est dans l'institution, et en effet il n'y a pas de marge, ou on est dehors et alors on a une forme de liberté quant au respect de certaines règles. Mais on est dedans ou on est dehors. Donc, nous vous l'avons déjà dit, la verdure, tant mieux... Plus il y en a, plus nous nous réjouissons, mais au bon endroit et de la bonne manière, de manière non pas amateur mais vraiment professionnelle. Et surtout, plus de droiture. Merci.

**M. Christian Steiner** (MCG). J'aimerais répéter une fois de plus que le fait de voter l'urgence climatique ne met personne au-dessus des lois. J'aimerais revenir aussi sur la prise de position de la conseillère administrative Perler, qui tenait à exprimer sa compréhension au sujet de l'impatience de la population des Pâquis, qui suscite sa plus grande empathie et qui est justifiée.

A ce sujet, j'aimerais quand même signaler, par rapport aux événements survenus, que la pétition P-436 a été traitée en commission des pétitions et renvoyée au Conseil administratif en novembre 2021. Qu'est-ce qui s'est passé à ce jour? Est-ce que quelque chose a été fait? Visiblement pas. Il est d'ailleurs ressorti des débats en commission des pétitions que, contre un îlot de chaleur, seul un arbre est efficace. Donc aller arracher l'équivalent, pour planter quelques herbettes, d'un demi-mètre cube de terre – si les chiffres de mon collègue sont justes –, par rapport aux enjeux climatiques, aux enjeux que représentent les îlots de chaleur, ça s'appelle – et il faut utiliser un anglicisme – du *greenwashing*, contrairement à ce que disait mon préopinant, M. Azzabi, qui nous accusait de *greenbashing*. Ça ne sert à rien au niveau climatique.

Il y a d'ailleurs d'autres endroits où on aurait pu faire une telle action, notamment sur l'îlot de chaleur provoqué par le goudron noir de la place Simon-Goulart. On aurait tout à fait pu planter là. Je ne connais pas le sous-sol, ce n'est pas mon domaine, mais on peut certainement faire mieux que ce qu'il y a maintenant! Visiblement, le Conseil administratif et une partie du Conseil municipal doivent être en possession d'une étude scientifique qui dit que le seul endroit où planter un arbre est une place de parking... J'aimerais l'avoir, cette étude, parce que... (*Remarque.*) Je n'ai jamais dit ça mais c'est la réalité... On a plein d'endroits où on pourrait planter des arbres, mais on ne veut en planter que sur des places de parking. Ce n'est donc que de la politique anti-voitures, mais ce n'est pas le sujet du jour.

C'est ce que j'avais à ajouter, car effectivement, une succession de *greenwashing*, c'est-à-dire, en bon français, des mesures pseudo-vertes qui n'amènent rien à personne, ça engendre au bout d'un moment du *greenbashing*, c'est-à-dire le fait de se moquer un peu des mesures vertes, en l'occurrence à juste titre dans cette situation. Merci.

**M<sup>me</sup> Livia Zbinden** (EàG). Quelle est la pertinence, dans le cadre de votre fonction, d'essayer ce soir de tirer au clair, de juger, quoi qu'en disent certains, à la façon d'un tribunal qui n'en est justement pas un – en commission ou en séance plénière si la motion devait être acceptée –, une affaire dont nous n'avons au fond qu'une vague connaissance ou compréhension et qui nous échappe sur bien des points? Est-ce bien sérieux et professionnel? Est-ce que c'est tout simplement notre job? Est-ce que c'est notre rôle d'élus que de traiter une affaire de cette manière et de se substituer aux professionnels dont c'est le métier?

N'avons-nous pas mieux à faire? Qui se trompe de débat? Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Proveni. Est-ce que vraiment vous estimez que nous avons avancé depuis le début de cette séance? Est-ce que cette séance valait vraiment ces 15 000 francs de l'heure? On en est bien là... Est-ce qu'on a avancé, vraiment?

Nous gaspillons notre temps et l'argent des contribuables de cette ville à essayer de faire un travail qui est non seulement lacunaire, au vu des informations à la disposition des uns et des autres, partial, en dehors de nos compétences, mais qui, en plus, fait doublon puisque, afin de faire toute la lumière sur le déroulement des faits, le Conseil administratif a décidé de faire appel à un expert externe. Ça n'est pas notre job, et c'est plutôt étonnant que certaines et certains aient peur que la justice fasse son travail, qu'ils estiment normal de s'y substituer et de mener ce combat eux-mêmes ce soir.

Eh bien, continuons de discuter, puisque nous sommes là, de la forme de cette motion qui demande des réponses claires quant aux questions soulevées par la presse. Est-ce que c'est notre rôle, en tant qu'élus, et est-ce que c'est le rôle du Conseil administratif – M. Holenweg l'a dit – de donner à la presse des réponses via une motion? On peut vraiment se poser la question.

Ce qu'il faut retirer de cette affaire, c'est que l'action menée aux Pâquis par deux associations peut être discutée par tout un chacun tant sur le fond que sur la forme mais que nous ne sommes pas là ce soir, en tant qu'élus, pour juger de l'action elle-même. En revanche notre rôle est d'écouter les citoyens, leur détresse face à la situation climatique et à la lenteur des changements qui sont pourtant nécessaires en vue d'une transition réussie.

Pendant que nous parlons, combien d'actions auraient besoin en effet d'être mises en place pour accélérer la transition qui est, rappelons-le, vitale? Comme l'a dit ma collègue Corinne Bonnet-Mérier, nous avons aussi des programmes en tant que partis et nous nous devons de les respecter en ce qui concerne en l'occurrence l'urgence climatique. Attachons-nous à ce que nous pouvons et devons réellement faire en tant que conseillères et conseillers municipaux: parler de notre stratégie climat et des actions plus concrètes et efficaces que nous devons garantir pour que cette stratégie avance comme prévu et éviter que les citoyens, par certaines de leurs actions – légales ou non –, ne fassent ce que nous devrions être en train de faire, ou ne mettent en lumière la lenteur avec laquelle nous avançons face à l'urgence climatique.

Les objectifs de la stratégie climat sont réalisables – cela a été dit ce soir –, sinon ils ne seraient pas dans la stratégie. Très bien. Il faudra donc s'intéresser à savoir si ces objectifs ont réellement été atteints à la fin de chaque année, si notre stratégie avance comme elle le doit et, si ce n'est pas le cas, quelles mesures supplémentaires doivent être mises en place pour pallier d'éventuels manquements.

C'est cela notre job: écouter les citoyens et avancer plus rapidement sur les enjeux liés au climat.

Je rejoins ma collègue Corinne Bonnet-Mérier quand elle invite le Conseil administratif à plus de visibilité dans ses actions auprès de la population, afin de mener à bien notre stratégie climat. Au vu de ces différents éléments, Ensemble à gauche vous invite également à voter contre la motion M-1714 et à consacrer plus d'énergie aux réels enjeux du moment en lien avec le climat. Merci beaucoup.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je rappelle que plusieurs amendements ont été déposés, que ces amendements vous ont été adressés par mail avant la pause, que vous devez prendre position également sur ces amendements et que la liste est close. Donc, Madame Zbinden, est-ce que vous voulez finir votre intervention pour vous positionner sur ces amendements, car Ensemble à gauche n'est plus dans la liste des personnes qui doivent prendre la parole?

*M<sup>me</sup> Livia Zbinden.* On ne pourra pas se positionner comme les autres groupes au moment où les amendements seront proposés? (*Brouhaha.*) On n'a pas d'amendement, non...

**La présidente.** Vous en avez signé un.

*M<sup>me</sup> Livia Zbinden.* Ah pardon, je pensais qu'on parlait... Nous attendons.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Vous transmettez, Madame la présidente, à M<sup>me</sup> Wuest que je la remercie pour ses propos mais que, contrairement à ce qu'elle a dit, je ne me suis pas enchaîné. J'ai couru après les tronçonneuses... (*Rires.*) Et sur cette plaine de Plainpalais où il aurait dû y avoir les Verts et le Parti socialiste – il n'y en avait pas un seul –, où il y avait juste des militants d'Ensemble à gauche, je dois le reconnaître, eh bien, j'étais bien seul pour m'opposer à ces abattages dans un endroit où justement il fallait mettre des arbres plutôt que d'en couper près de trois cents. S'il y a un îlot de chaleur absolument incroyable, c'est bien la plaine de Plainpalais, mais ce n'est pas de ça que je voulais parler...

Vous avez critiqué le fait qu'il y ait cette session supplémentaire. Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il fallait simplement permettre de discuter de ce sujet durant les séances ordinaires des 27 et 28 juin derniers!

C'est une interprétation restrictive du règlement qui a fait qu'on se retrouve ici ce soir, à notre corps défendant, pour en tout cas une bonne partie d'entre nous. Je pense que c'est l'explication pour laquelle nous sommes ici puisqu'il n'y a pas autre chose.

A événement exceptionnel, paroles exceptionnelles et discussion exceptionnelle. Nous attendions les explications détaillées du Conseil administratif; nous ne les avons pas eues. On peut relire le communiqué toute la soirée et le relire encore, ce n'est pas ça, des explications détaillées. Nous, ce que nous voulons, c'est le *timesheet* de cette affaire, savoir comment ça s'est déroulé, comment on en est arrivé là.

L'urgence climatique ne justifie aucunement – aucunement – une action illégale. Vous avez tous les moyens dans vos mains pour réaliser vos objectifs, ceux que vous n'avez pas réalisés depuis trente ans. Et je ne résiste pas de vous rappeler une fable de La Fontaine, *Le lièvre et la tortue*, n'est-ce pas? Qu'importe de courir, il faut juste partir à temps... Or, vous n'êtes pas partis à temps car, durant ces trente ans, vous n'avez rien fait concernant l'urgence climatique. Et maintenant vous courez mais vous n'y arrivez évidemment pas, et la tortue vous a battus.

Je crois qu'il faut quand même rappeler deux ou trois éléments, Mesdames et Messieurs. Dans cette affaire il y a incontestablement un abus d'autorité – c'est l'article 312 du Code pénal –, de la gestion déloyale des intérêts publics puisqu'on a détruit quelque chose appartenant à la Ville de Genève – c'est l'article 314 du Code pénal –, et il y a aussi du dommage à la propriété – c'est l'article 144. Je crois donc que les faits sont clairs et qu'il ne sert à rien d'essayer de se cacher pour dire que ce n'est pas bien grave et que vous n'allez pas réussir à nous donner ces explications, parce que vous vous cachez derrière une éventuelle procédure pénale.

Je trouve ça tout à fait regrettable et M<sup>me</sup> Perler doit choisir. De deux choses l'une, ou elle veut continuer à exercer ses fonctions et elle doit nous répondre en toute transparence, aller jusqu'au bout, expliquer les choses et peut-être que, si elle les avait expliquées, on en serait resté là, ou elle considère qu'elle doit se protéger comme elle nous l'a dit tout à l'heure parce qu'elle se considère comme une prévenue qui a des reproches à se faire, et elle se cache, elle en tire les conclusions, elle doit démissionner. Mesdames et Messieurs, c'est clair. Ça ne peut pas être les deux en même temps. Je crois que telle est la justification de cette séance.

Malheureusement, le Conseil administratif et M<sup>me</sup> Perler jouent à l'autruche; on ne nous répond pas. On ne répond aucunement à nos questions, à nos demandes de détails qui sont légitimes vis-à-vis de nous mais surtout des citoyens de cette ville qui nous écoutent et qui ont le droit d'avoir un certain nombre de détails. Je trouve que c'est dommage qu'on en arrive là.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

Vous allez peut-être dénaturer cette motion, on verra ce qu'on en fait, mais je trouve dommage qu'on ne puisse même pas mettre les cartes sur la table et dire véritablement: «Voilà ce qui s'est passé et voilà comment on va corriger les choses.» Visiblement, ça ne sera pas le cas et, au bout de la course, c'est le contribuable qui va devoir payer.

Il n'y a pas besoin d'un expert extérieur! La justice est là, elle va rendre sa justice, et nous attendons aussi que le Conseil d'Etat se saisisse de cette affaire – il a dit qu'il le ferait – et qu'il fasse diligence. Pas comme dans des affaires précédentes, en laissant traîner pendant des mois si ce n'est des années pour finalement ne rendre aucune décision, ou absoudre les magistrats. Non, les organes existent, ils doivent être utilisés. Il n'y a pas besoin de payer un expert externe 10 000 ou 20 000 francs pour essayer de s'absoudre. Voilà, Mesdames et Messieurs, quel est le problème que l'on devrait résoudre ce soir et que malheureusement nous ne parviendrons probablement pas à résoudre. Merci.

**M. Maxime Provi** (PLR). Je constate que le débat, ce soir, s'est un peu déplacé sur l'urgence climatique, ce qui n'est strictement pas le sujet. (*Brouhaha.*) Ce n'est absolument pas le sujet ce soir, donc je ne comprends pas... Votre ligne de défense, c'est finalement de venir dire qu'on ne va pas assez vite dans les mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Encore une fois, permettez-moi d'en douter fortement. Les deux magistrats qui sont assis sur le banc en face de moi agissent tous les jours pour l'urgence climatique, et ils le font avec le soutien régulier du Parti libéral-radical. Donc non, ce n'est pas le sujet. Le sujet, ce soir, c'est le déni et l'attitude d'une magistrate et d'une majorité du Conseil municipal. Il est là, le sujet.

On entend M<sup>me</sup> Wuest dire que nous avons eu toutes les réponses que nous voulions, que le communiqué de la magistrate est suffisamment clair et que ce que nous demandons finalement, c'est de connaître la couleur des chaussettes portées par untel ou untel... Ce n'est vraiment pas sérieux.

M<sup>me</sup> Zbinden dit qu'on n'en serait pas là ce soir si nous n'avions pas voulu ce débat et convoqué cette session... Cette session, nous l'avons convoquée le 28 juin, et le communiqué de M<sup>me</sup> Perler est sorti le 29 juin. Nous avons demandé ce débat dès le début parce que, dès le début, nous voulions avoir des réponses sur cette affaire. Et c'est bien normal! C'est notre rôle de conseillères et de conseillers municipaux que de pouvoir travailler avec les magistrats et d'être au courant de ce qui se passe, d'autant plus quand on cautionne des agissements pareils.

Encore une fois, notre devoir n'est pas de défendre une couleur politique. J'aimerais que vous réalisiez que vous êtes élus pour représenter tous les habitants de la ville de Genève, pas les 1500 sympathisants des Verts ni les

associations partisanes du groupe des Verts ou ceux de la gauche en général. Vous devez représenter tous les habitants de cette ville. Or là, ce soir, tout ce que j'entends de votre part, c'est un déni et une attitude qui vise à museler le débat, à le déplacer sur d'autres sujets, à venir dire que la droite n'est pas du tout préoccupée par l'urgence climatique. Ce n'est pas vrai, ce n'est absolument pas vrai, et je continuerai de le dire autant de fois qu'il le faudra et de mentionner tous les textes, toutes les motions que nous soutenons, toutes les mesures que nous prenons avec vous pour faire face à l'urgence climatique.

Donc encore une fois, si aujourd'hui, au nom de l'urgence climatique, on cautionne de tels agissements, demain on cautionnera les voitures brûlées, les personnes qui s'agresseront les unes les autres parce qu'elles ne seront pas d'accord. Avec le type d'attitude et de déni dans lequel vous êtes ce soir, c'est ce que vous allez finir par provoquer, et nous serons tristes en le déplorant.

Une dernière chose, sur la lenteur administrative... Vous transmettez, Madame la présidente, à M<sup>me</sup> Zbinden, qu'encore une fois je ne suis pas d'accord. Nous n'avons jamais autant voté de textes pour faire face à l'urgence climatique. Il faut juste être sérieux, nous n'allons pas sauver le monde, je suis désolé de vous l'apprendre. A Genève, en ville de Genève, nous n'allons pas sauver le monde. Vous, vous avez l'air de penser que ça va être le cas, eh bien non. Nous devons être exemplaires, je suis d'accord avec vous et, honnêtement, nous le sommes! Mais au regard de toutes les habitantes et de tous les habitants! On ne peut pas interdire aux gens, demain, de prendre leur voiture, on ne peut espérer que, demain, plus personne ne prenne l'avion. Soyez sérieux dans votre discours, soyez sérieux dans votre fonction d'élus et représentez l'ensemble de la population.

Je vais revenir maintenant sur la motion parce que je me suis moi-même déplacé bien malgré moi... Cette motion demandait, le 28 juin, qu'on réponde à toutes les questions soulevées par la presse. Certains éléments de réponse ont été apportés par la magistrate entre-temps, mais ce n'est toujours pas suffisant. Nous voulons aller jusqu'au bout, nous voulons pouvoir faire notre travail. Nous demandons également que la plainte pénale soit maintenue. Alors, le Conseil administratif a malheureusement décidé de la lever; nous le regrettons, on ne pourra pas changer grand-chose là-dessus.

Un premier amendement vous est présenté ce soir – et je laisserai mon collègue Alain Miserez présenter le deuxième – qui ajoute une troisième invite à la motion initiale, comme suit:

#### *Projet d'amendement*

Renoncer à la mise sur pied de l'enquête externe du Conseil administratif.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

Cet amendement demande donc de révoquer l'enquête externe qui n'a pas lieu d'être. Il y a une seule justice dans ce canton. Ce n'est pas au Conseil administratif de décider qui rend un rapport, de quelle manière, cela aux frais du contribuable. Non. Il y a une seule justice qui doit pouvoir faire son travail sans que l'on ait un deuxième rapport qui en plus n'aurait aucune valeur juridique. Merci.

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je vous remercie aussi d'avoir présenté votre amendement. Monsieur Pascal Holenweg, vous avez la parole.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. Je présente donc l'amendement qui a été déposé en commun par le groupe socialiste et Ensemble à gauche, et je terminerai avec le destin que nous lui réservons en espérant que vous compatirez à ce destin.

Sur le contenu de cet amendement... Si vous l'avez lu et si vous avez lu le tract qui nous a été distribué à l'entrée de cette séance, vous aurez certainement noté les très nombreuses convergences des deux textes sur le fond et sur la forme. Ce n'est pas un hasard. L'amendement reprend un certain nombre de revendications déterminantes des associations de quartier et d'Actif-trafic, s'agissant des Pâquis. Il soutient les actions engagées par le Conseil administratif et il demande au Conseil administratif de radicaliser ses actions, de les renforcer, de les étendre. Nous demandons dans notre amendement de remplacer la deuxième invite par ce qui suit:

#### *Projet d'amendement*

«D'apporter tout le soutien politique possible aux actions légales des associations d'habitants en faveur d'une amélioration de leurs conditions de vie; d'engager la réalisation de «trames vertes» dans les quartiers les plus densifiés, comme les Pâquis; de poursuivre et de renforcer l'action de la Ville contre les îlots de chaleur, pour la désimperméabilisation du domaine public et la facilitation de l'infiltration des eaux; enfin le rééquilibrage pérenne de l'affectation de l'espace public en faveur des déplacements non motorisés.»

Nous l'avons dit, nous avons déposé cet amendement pour pouvoir déposer un minimum de contenu politique à une séance qui en était singulièrement dépourvue, et qui l'est d'ailleurs toujours.

Maintenant, nous avons à vous transmettre à la fois une douleur et un bonheur... Nous avons la douleur de vous informer d'une «interruption volontaire d'amendement». Nous retirons en effet cet amendement, mais nous le retirons au profit d'une conception immaculée – c'est là, le bonheur –, celle d'une motion qui reprendra cet amendement sur le fond, qui en détaillera les demandes que nous faisons au Conseil administratif, et que nous soumettrons peut-être, ou pas, avec une demande d'urgence. Nous verrons à la prochaine séance utile de ce Conseil municipal, c'est-à-dire au début du mois de septembre. D'ici au dépôt de la motion, nous aurons le temps de décider de l'affectation des jetons de présence que grâce à vous nous allons toucher. Soutien à SURVAP, soutien à Actif-traffic ou achat éventuel d'un marteau-piqueur (*brouhaha*), tout est ouvert. (*Exclamations.*)

**La présidente.** Zen, zen, on a presque fini... Fermez les yeux, imaginez que vous êtes déjà en vacances...

Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Nadine Béné, je précise que chaque groupe aura une minute pour se positionner sur les amendements restants, à savoir l'amendement des Verts, du Parti socialiste et d'Ensemble à gauche visant à la «suppression de la deuxième invite» de la motion originale, l'amendement de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Maxime Provini, Alain Miserez et consorts, qui «demande que le Conseil administratif présente le détail de l'ensemble des frais concernant cette affaire, directs et indirects», qui propose donc l'ajout d'une quatrième invite, et enfin l'amendement déposé par M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Christo Ivanov et consorts, qui précise que le Conseil municipal invite le Conseil administratif «à renoncer à la mise sur pied de l'enquête externe du Conseil administratif». Chaque groupe aura une minute pour se positionner sur ses trois amendements après que M. Matthias Erhardt aura parlé.

*(Ndlr: tout amendement est présenté par un seul signataire en trois minutes. Les autres membres du Conseil municipal peuvent s'exprimer sur les amendements dans le cadre de leur temps de parole.)*

Je vais donner la parole à M<sup>me</sup> Nadine Béné, ensuite il y aura M. Alain Miserez et M. Matthias Erhardt.

**M<sup>me</sup> Nadine Béné** (PLR). Merci, Madame la présidente. Beaucoup de choses ont déjà été dites ce soir, donc j'essaierai d'être assez succincte. Je le rappelle encore une fois, nous n'avons pas sollicité la séance extraordinaire de ce soir

pour débattre des aspects écologiques, même si nous sommes très sensibles et conscients de leur urgence. Beaucoup de motions ont déjà été votées par tous les partis, puisque l'écologie n'est pas le seul apanage de la gauche, et un grand nombre sont à l'examen dans les commissions sur cette problématique.

La motion qui nous retient ce soir est, elle, bien en relation avec des demandes de réponses faites aux interrogations des élus et de la population, réponses que la magistrature refuse de nous donner. Je reviendrai donc sur les seuls éléments qui nous ont été apportés ce soir, les aspects financiers. Il nous a été annoncé que les frais liés à cette affaire n'incomberont pas aux citoyens. Pourtant M<sup>me</sup> le maire a indiqué que les coûts liés à la mission du magistrat engagé pour l'enquête reviendront à la Ville de Genève, soit aux citoyens, aux contribuables. Vous comprendrez dès lors notre incompréhension et nos questionnements.

Toute cette affaire est dommageable et démontre que l'exercice du pouvoir est un exercice difficile qui nécessite une intégrité sans faille. Merci.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Je voudrais revenir sur les propos de M<sup>me</sup> Perler quant à son silence. Je rappelle qu'on a le droit, lorsqu'on est prévenu d'avoir commis un crime ou un délit, de ne pas s'auto-incriminer. Mais ça laisse entier le droit de parler. Donc si elle ne veut pas parler, si elle veut donc se taire, c'est qu'elle en a reçu le conseil. Le conseil de qui? Probablement de son avocat, et c'est très probablement un conseil avisé car cela crée un écran de fumée.

Néanmoins, les infractions qui sont visées par la plainte sont d'une gravité importante puisque la peine privative de liberté encourue est tout de même de cinq ans au plus. Je vais vous lire cet article 312 du Code pénal relatif à l'abus d'autorité parce qu'on en parle mais on ne sait pas de quoi on parle: «Les membres d'une autorité et les fonctionnaires qui, dans le dessein de se procurer ou procurer à un tiers [en l'occurrence SURVAP, machin, etc.] un avantage illicite, ou dans le dessein de nuire à autrui, auront abusé des pouvoirs de leur charge, seront punis d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»

Quant à la gestion déloyale, il en est dit ceci: «Les membres d'une autorité et les fonctionnaires qui, dans le dessein de se procurer ou de procurer à un tiers un avantage illicite, auront lésé dans un acte juridique les intérêts publics qu'ils avaient mission de défendre seront punis d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire. En cas de peine privative de liberté, une peine pécuniaire est également prononcée.» Et bien entendu, ces décisions de justice pénale ont aussi des conséquences au plan civil.

Alors moi je vais vous dire... Je pense profondément que les Verts ont une stratégie à la Henry Kissinger. Ceux qui ont plus ou moins mon âge doivent en effet se rappeler la politique des petits pas... M. Kissinger, qui n'était pas né aux

Etats-Unis, n'avait pas le droit de devenir président. Il avait même essayé de faire changer la Constitution sans y parvenir.

Les amendements qui ont été proposés – et j'y reviendrai après – correspondent en gros à l'initiative populaire cantonale 182 sur laquelle le Grand Conseil sera amené à se prononcer, qui est étudiée actuellement dans plusieurs commissions.

Je voudrais vous inviter à aller chercher sur le site [sitg.ch](http://sitg.ch) de l'Etat de Genève, relatif au territoire, l'analyse climatique du canton de Genève. Vous pourrez y lire que si certes les arbres apportent de la fraîcheur la journée, c'est juste le contraire la nuit parce qu'ils ne laissent pas passer l'air. Alors arrêtons de vouloir planter partout, de transformer la ville, de prendre des charrues pour tout ouvrir. Ce n'est pas intelligent. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Alain Miserez, vous avez la parole.

**M. Alain Miserez (LC).** Merci beaucoup, Madame la présidente. Comme je l'ai rappelé au tout début, le sujet de ce soir et de la motion, c'est d'avoir des éclaircissements. On a tout d'abord eu le silence de la magistrature par rapport aux questions posées, ensuite on a eu un projet d'amendement dilatoire qui dénaturait complètement la motion et qui, s'il avait été maintenu, aurait représenté, je pense, vis-à-vis de la presse et de la population, un refus du dialogue, voire la justification d'actes illégaux.

Alors si j'ai bien compris ce qu'a dit le camarade Holenweg, on vient de retirer l'amendement-là qui dénature la motion pour n'en laisser qu'un deuxième qui en fait enlève la deuxième invite relative à la plainte pénale mais qui laisse la première invite, c'est-à-dire les éclaircissements. Donc, si je comprends bien, on a maintenant un amendement qui vient principalement du Parti socialiste et qui nous dit qu'en fait c'est bon pour notre motion, que vous êtes d'accord qu'on demande des éclaircissements... Alors je ne sais pas si c'est la présence de la presse ou la pression des citoyens à la tribune du public, mais c'est un plaisir de voir que tout le monde est d'accord. On verra ce qui se passe par rapport à ça. En tout cas maintenant, je trouve très bien d'aller dans ce sens.

Le deuxième amendement qui est défendu et que nous avons déposé se présente comme suit:

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil administratif présente le détail de l'ensemble des frais concernant cette affaire, directs et indirects.»

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

Il met en avant le fait qu'il est important en effet d'avoir l'état exact des frais concernant cette affaire, qu'ils soient directs ou indirects. Je pense qu'on aura le temps de l'obtenir à travers les divers éclaircissements mais, en l'état, si on soumet un amendement qui demande simplement de l'éclaircissement, la logique sera de voter également cette motion. C'est pourquoi nous nous réjouissons. Dans le cas contraire, ça ne serait pas vraiment très compréhensible. Toujours est-il que je suis ravi de voir que certaines personnes font à nouveau preuve de bon sens.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). La beauté d'un débat libre dans un parlement démocratique, c'est que chacun puisse mettre l'accent dans ses interventions là où il l'entend. Donc moi j'aimerais vous parler du sud-ouest de l'Australie où des inondations sans précédent forcent des milliers de personnes à se déplacer. J'aimerais vous parler de l'Espagne, du Portugal et du nord de l'Italie où il y a une sécheresse incroyable qui met la pression sur l'agriculture et sur les personnes. J'aimerais pouvoir parler des Dolomites où le glacier de la Marmolada s'est effondré et a tué sept personnes. (*Brouhaha. Remarque.*) Ce n'est pas une justification, c'est une mise en perspective, Mesdames et Messieurs, parce que ces urgences préoccupent les populations de notre planète au même moment où nous sommes ici pour discuter d'une non-affaire.

Oui, il y a une erreur, et oui, cette erreur a été admise, et oui il y a une séance qui a été convoquée pour ce soir. Tout ça, c'est tout à fait normal, c'est le débat démocratique. C'est votre plus strict droit d'avoir convoqué cette séance et c'est notre plus strict droit de donner une perspective différente au débat de ce soir. Et c'est aussi important de parler du dégât, de parler des chiffres...

La maire a chiffré le dégât sur la chaussée à 3802 francs. Elle nous a également indiqué que le rapport commandé coûtera au maximum 10 000 francs. M. Gomez nous a dit que notre séance de ce soir coûtait déjà beaucoup plus cher que ces deux chiffres combinés, mais c'est le jeu, c'est le prix de la démocratie. Le rapport qui a été commandé par le Conseil administratif, c'est le prix de la transparence.

Le Conseil administratif annonce la transparence, mais maintenant vous n'en voulez plus et vous vous plaignez de ne pas obtenir sur-le-champ les réponses de la part du Conseil administratif qui souhaite pourtant précisément et parfaitement retracer ce qui s'est passé afin de vous fournir en toute transparence tous les éléments de réponses que vous demandez ce soir. Je trouve ça extrêmement hypocrite de votre part d'argumenter comme ça ce soir. (*Applaudissements.*)

La vraie urgence se situe vraiment ailleurs. La vraie urgence se situe dans le fait qu'en 2050 nous aurons à Genève un climat comme à Madrid. (*Brouhaha.*) La vraie urgence, c'est que nous aurons des îlots de chaleur. La carte qui a été

distribuée à l'entrée l'illustre très bien. C'est là, la vraie urgence, et c'est pourquoi nous devons continuer à agir comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant pour atténuer...

*Une voix.* On ne va pas sauver le monde!

*M. Matthias Erhardt.* On ne va pas sauver le monde ici, mais on va atténuer...  
(*Exclamation.*)

**La présidente.** S'il vous plaît... Ça s'est super bien passé jusqu'à présent, alors j'aimerais bien que ça continue.

*M. Matthias Erhardt.* La vraie urgence, c'est d'atténuer les effets du dérèglement climatique qui nous frappent directement. (*Exclamation.*)

Maintenant, vous nous parlez de refus de démocratie... Vous osez nous parler de refus de démocratie. (*Exclamation.*) Nous sommes venus ici, nous avons voté avec vous l'entrée en matière. Personne n'a déposé de demande de débat accéléré, personne n'a déposé de demande pour clôturer le débat. Vous savez précisément que la gauche aurait la majorité pour le faire, mais nous n'avons pas voulu le faire. Nous avons voulu faire de la place au débat, nous avons voulu vous donner l'occasion de vous exprimer et vous en avez profité. (*Applaudissements.*) Et c'est la première règle du débat démocratique que vous écoutiez aussi vos adversaires.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* Oh, mon Dieu, quelle générosité! Oh là, là!

*M. Matthias Erhardt.* Vous me dites quand je peux reprendre? C'est bon, je peux continuer, il s'est calmé – vous transmettez, Madame la présidente...?

**La présidente.** Non... non, attendez tranquillement. On a toute la nuit.  
(*Brouhaha.*)

*M. Matthias Erhardt.* J'avais encore une toute petite réplique pour M. de Kalbermatten. Bien sûr que ce qu'a vécu l'administration fera également l'objet du rapport qui a été demandé. Mais pour ça, il faut le faire. Donc pour ça, il ne faut pas voter l'amendement qui est présenté par M. Miserez, autrement vous

demandez exactement au Conseil administratif de renoncer à la transparence que vous avez exigée toute la soirée.

Et donc, pour en venir à notre amendement, oui, Monsieur Miserez – vous transmettez, Madame la présidente –, nous avons déposé l’amendement suivant:

*Projet d’amendement*

Suppression de la deuxième invite.

Il s’agit de supprimer la deuxième invite parce qu’elle est factuellement caduque. La plainte a été retirée, et ça s’arrête là au niveau du dépôt de plainte pour le Conseil administratif. Mais nous vous aidons toujours à améliorer vos textes si ça peut être utile, (*brouhaha*) et cela ne signifie pas encore que nous allons soutenir votre motion. Nous considérons que votre motion est aujourd’hui sans objet. Le Conseil administratif nous a expliqué les mesures qui ont été prises. Tout est sur les rails. Par ailleurs, grâce à vos interventions – et on peut se féliciter d’avoir un Etat de droit qui fonctionne aussi bien – le pouvoir judiciaire et le SAFCO vont aussi se pencher sur cette histoire. Donc votre motion ne sert plus à rien aujourd’hui, et c’est pour ça que nous allons la refuser et que nous vous invitons à faire de même. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Très bien. Alors à partir de maintenant commencent les prises de position pendant une minute par groupe sur les trois amendements. (*Remarque. Ndlr: La procédure proposée par la présidente n’est pas prévue par le règlement.*) Non... Pour le Parti socialiste, vous avez une minute pour vous prononcer sur les trois amendements, et c’est M. Holenweg qui prend la parole. Pour les autres partis, vous décidez pendant que M. Holenweg prend la parole, ensuite je clos la liste et je passe au vote.

**M. Pascal Holenweg (S).** Position du groupe socialiste... Nous soutenons évidemment l’amendement déposé par les Verts, Ensemble à gauche et le Parti socialiste; il nous arrive assez fréquemment de soutenir nos propres propositions. Ensuite, nous refuserons les deux amendements présentés par la droite ainsi que la motion de la droite. Je rappelle, s’agissant de l’amendement présenté par l’ensemble des partis de l’Alternative, que l’article 33, alinéa 2 du Code pénal stipule: «Quiconque a retiré sa plainte ne peut la renouveler.» Ce débat étant clos, nous commencerons à thésauriser nos jetons de présence pour en faire le meilleur usage politique possible.

**La présidente.** Très bien... Un autre groupe veut prendre position sur les amendements? Très bien, la parole n'étant plus demandée, je passe au vote... (*Remarque.*) Ah vous avez appuyé, excusez-moi, Monsieur Sormanni. Je vous en prie...

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Trois mots pour dire que nous soutiendrons évidemment les deux amendements que nous avons conjointement déposés avec les groupes des autres partis de droite et du centre. Je pense que c'est assez logique. Nous refuserons l'amendement des groupes de l'Alternative demandant la suppression de la deuxième invite.

J'aimerais en effet rappeler que, lorsque la motion a été déposée, le mardi 28 juin, le Conseil administratif n'avait pas retiré encore sa plainte. Par conséquent, c'était parfaitement justifié, vous le transmettez au chef de groupe des Verts, M. Erhardt, Madame la présidente... Mais vous ne m'écoutez pas, donc je lui transmets directement que nous n'avons pas besoin de son expertise pour rédiger nos motions, bien heureusement.

Aujourd'hui, la problématique n'est pas la transition écologique. La problématique, c'est exactement ce qui s'est passé, les procédures qui ont eu lieu. Nous avons donc besoin d'avoir des explications du Conseil administratif. Il n'y a pas besoin d'un expert externe qui va nous coûter la peau des fesses – passez-moi l'expression –, dépense qui sera finalement à charge du contribuable, ce qui est parfaitement inadmissible. Nous comptons sur le Conseil d'Etat et sur la justice pour faire la lumière sur cette affaire et prendre, si nécessaire, les sanctions y afférentes. Merci.

**M. Alain Miserez (LC).** Nous soutenons bien évidemment les amendements que nous avons déposés tant c'est nécessaire de connaître l'entier des dépenses et des frais occasionnés d'une manière indirecte et directe dans cette affaire mais aussi d'abandonner une enquête qui va coûter beaucoup plus cher pour notre commune. Ensuite au niveau de la plainte pénale, nous soutenons le retrait de cette deuxième invite, car le reste va suivre son cours étant donné qu'une dénonciation, et non pas une plainte, a été lancée.

On aura mis aussi en avant dans nos différentes prises de parole, étant donné qu'on nous a laissé débattre – ça a été extrêmement gentil... –, le fait que les éclaircissements seront apportés, ou pas... On verra ça et on en discutera plus en avant, cela étant je pense que pas mal de choses ont été mises en avant au niveau du «bâillonnement du dialogue». On nous a mis un peu de poudre aux yeux ce soir, les gens apprécieront...

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le groupe Ensemble à gauche, Monsieur Christian Zaugg... Vous avez une minute pour prendre position sur les amendements.

**M. Christian Zaugg** (EàG). Oui, je vais prendre position sur les amendements... Ecoutez, nous suivrons, très exactement, pour des raisons parfaitement compréhensibles, la position du groupe socialiste, je ne vais donc pas reprendre tous les détails, mais j'aimerais quand même dire que je trouve la position de M. Sormanni contre cet expert indépendant un peu curieuse. Il veut s'en remettre, prétend-il, à la justice, au procureur général, soit au Ministère public. Quand on voit le destin des affaires dont ce dernier a été saisi, il y a de quoi sourire. Rappelez-vous notamment l'affaire Maudet. (*Rires.*)

**La présidente.** Je passe maintenant la parole à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel pour une minute. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*)

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Eh bien, le Parti libéral-radical suivra la position qu'a décrite notre collègue Alain Miserez. Effectivement, la seconde invite portant sur le maintien de la plainte pénale n'a plus lieu d'être, donc nous acceptons son retrait. Quant à la première invite, nous sommes extrêmement surpris de la notion de lumière qu'ont les Verts. C'est une notion pourtant éminemment écologique. Il ne se fait pas de verdure sans lumière. On a vraiment l'impression qu'on est là encore dans une boîte noire. On est encore dans le flou, dans le vague... Pour le Parti libéral-radical, ce n'est pas la séance de ce soir qui a permis le débat. C'est vrai que du débat devrait naître la lumière, mais la lumière, nous l'attendons encore.

Nous attendons que la justice fasse son travail. Nous ne voyons pas pourquoi une justice spéciale devrait être mise en place pour le Conseil administratif. Il y a une justice; elle est la même pour tous. Nous sommes tous à la même enseigne et nous ne voyons pas pourquoi une justice à part devrait s'appliquer au Conseil administratif avec des conclusions à part que, eux seuls, comprendront et que peut-être nous ne comprendrons pas. C'est la raison pour laquelle nous maintenons bien évidemment l'amendement qui demande la suppression de cette enquête et nous espérons vraiment avoir la pleine lumière «Post tenebras lux».

**M. Eric Bertinat** (UDC). Nous sommes arrivés au terme de ce long débat dont on peut discuter encore longtemps de la justification ou non. Finalement, ce Conseil municipal souffre d'une tare qui date d'il y a longtemps. J'entends, les compétences de ce délibératif sont d'une minceur affligeante... Et finalement, la droite fait dans cette affaire – disons les choses assez franchement – un coup politique, espérant attirer l'attention de la presse, l'attention de ses électeurs sur ce qui consiste quand même en une faute assez grave, voire même grave puisqu'elle peut déclencher une procédure pénale contre M<sup>me</sup> Perler.

Le grand regret finalement, c'est que M<sup>me</sup> Perler n'ait pas été à la hauteur de son rôle. Madame Perler, j'aurais voulu vous entendre, bon sang! Nous sommes prêts à vous écouter... Nous étions prêts à dialoguer, à essayer de comprendre un peu ce qui s'était passé, même de pouvoir vous suivre dans vos excuses. Or, vous vous êtes terrée dans un mutisme absolument invraisemblable. Un rapide coup d'œil sur les réseaux sociaux montre que beaucoup de gens, tout comme, je pense, les partis de notre fameuse droite élargie, partagent cette opinion. On est devant une rupture de confiance. C'est dramatique tout ça...

Il aurait suffi finalement de quelques mots. Vous avez été incapable de les prononcer et avez vous-même dressé vis-à-vis de la droite un mur qui est vraiment très désagréable. Vous êtes une magistrate élue pour la commune, pour tout le monde, et là, vous avez montré au contraire que vous êtes clanique (*brouhaha*), que vous êtes du côté d'Actif-trafiC, que vous faites preuve de confusion dans les rôles que vous tenez. (*Brouhaha.*) Celles et ceux qui, comme moi...

*Une voix.* Une minute!

*M. Eric Bertinat.* ... étaient là lors de la précédente législature ont connu quelques précédents, avec M. Pagani qui confondait son rôle de magistrat et celui de syndicaliste. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Monsieur le conseiller municipal... Vous vous souvenez que le concept était de se positionner sur l'amendement en une minute?

*M. Eric Bertinat.* J'arrive au terme... C'est pour vous dire que nous voterons bien évidemment les amendements proposés par nos collègues de droite. En revanche nous refuserons les amendements qui font une véritable OPA sur notre motion. Nous sommes venus avec une intention clairement affichée. De par sa majorité et par une certaine morgue, la gauche nous inflige une motion totalement dénaturée qu'il nous est évidemment impossible d'accepter.

Motion: action de dégrappage du bitume, le 22 juin 2022 aux Pâquis

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Matthias Erhardt. Une minute pour le positionnement sur les trois amendements.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Promis, Madame la présidente. Je ne sais pas si la position n'était pas claire... Je pense qu'elle était déjà relativement claire. Donc les Vertes et les Verts vont refuser l'amendement qui vise à renoncer à la mise sur pied de l'enquête externe. Je me permets juste de préciser qu'il ne s'agit nullement de justice parallèle. Il s'agit d'un rapport indépendant qui a été mandaté par le Conseil administratif pour le Conseil administratif et qui n'empêche en rien... (*Brouhaha.*) Madame la présidente! Je ne m'entends même plus penser... (*Rires.*)

**La présidente.** Mais je dirais que c'est un peu normal car la seule chose qu'on vous demande, c'est de vous positionner sur les trois amendements.

*M. Matthias Erhardt.* Ce rapport n'empêche en rien la justice de faire son travail. Nous allons également refuser l'amendement qui vise à établir les coûts parce que vous disposez de tous les moyens nécessaires pour obtenir les coûts globaux après l'expertise, et nous allons accepter notre propre amendement même si nous allons par la suite refuser la motion.

**La présidente.** Avant de passer au vote, M. Yves Herren et M. Luc Barthassat, en tant qu'indépendants, est-ce que vous avez une prise de position sur les amendements?

**M. Luc Barthassat** (HP). Ecoutez... Quand on entend un cirque pareil, moi je vous dis franchement... Mais ça fait peur! Déjà rien que de poser la question! Bien évidemment qu'on va soutenir les amendements de la droite élargie puisque, si on soutient ce que propose aujourd'hui la gauche, c'est, comme on le disait tout à l'heure, «circulez, il n'y a rien à voir!» Donc il faut arrêter de se foutre de la gueule du monde, vous m'excuserez, Mesdames et Messieurs!

**La présidente.** Monsieur Yves Herren? Pas de commentaire... Très bien.

Mis aux voix, l'amendement de M. Erhardt est accepté par 53 oui contre 9 non.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Miserez est refusé par 35 non contre 31 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Provini est refusé par 35 non contre 29 oui.*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 35 non contre 30 oui (1 abstention). (Applaudissements.)*

*M. Daniel Sormanni (MCG). C'est la honte de la République!*

## **5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **6. Interpellations.**

Néant.

## **7. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous souhaite un bel été. Nous nous retrouverons pour le bureau, le 24 août, et pour la sortie du Conseil municipal, le 27 août. Au revoir.

Séance levée à 22 h 50.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1166
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1166
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1168
4. Motion du 28 juin 2022 de M <sup>mes</sup> et MM. Alain Miserez, Maxime Provini, Eric Bertinat, Kevin Schmid, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action de dégrappage du bitume?» (M-1714). Suite de la préconsultation . . . . .	1168
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1212
6. Interpellations . . . . .	1212
7. Questions écrites . . . . .	1212

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*